

inFO militante

N° 3325 du 1^{er} juillet au 8 septembre 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

CAHIER SPÉCIAL COVID-19
PAGES 19 À 39



ENSEMBLE ET TOUJOURS REVENDICATIFS

© F. BLANC



p. 4 à 8

© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA



p. 10 à 11

ILLUSTRATION : JEAN-LUC BOIRE



p. 19

//// ACTU (pages 4 à 8)

- Nos revendications, aujourd'hui plus que jamais.
- Chômage, retraite : FO s'oppose à la reprise des réformes.
- Un pacte productif présenté à l'automne.
- Ségur de la Santé : la dernière ligne droite.
- L'économie repart, les licenciements redoublent.
- Crise économique et sociale : l'austérité budgétaire aggraverait la situation.

//// EN NÉGO (pages 10 et 11)

- Télétravail : pour FO, la nécessité d'un cadre national post-pandémie.
- Santé au travail : la négociation entre interlocuteurs sociaux a repris!

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 13 à 15)

- Recherche : poursuite de la mobilisation.
- Emploi : hécatombe dans les transports.
- Tourisme : TUI France supprime deux tiers de ses effectifs.
- Conforama devrait entrer dans le giron de But.

//// LIVRES (pages 16 et 17)

- Que lire cet été?

//// CAHIER SPÉCIAL COVID (pages 19 à 39)

- Retour sur un confinement revendicatif :

mesures exceptionnelles pour les salariés, loi d'urgence sanitaire, état des réformes, situation hospitalière, revendications FO dans tous les secteurs... Retrouvez quelques-uns des articles rédigés par l'équipe de *L'inFO militante* pendant la période de confinement et parus sur le site Internet de la confédération.

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama. Rédaction en chef : V. Forgeront.

Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero. Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher. Conception de la maquette : V. Pfohl. Ont également contribué à ce numéro : E. Hiesse, C. Kefes.

Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33. Imprimé par RPN, Livry-Gargan. Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174. Dépôt légal juillet 2020. Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



CET ÉTÉ, LE SYNDICAT NE RESTE PAS L'ARME AU PIED!

La période actuelle est habituellement celle du début des congés d'été, quand on espère mettre derrière soi, à l'écart, les soucis. Elle devrait l'être, car le « confinement » et sa sortie n'ont rien de reposant ni de serein.

Il y a tout d'abord eu la peur de contracter le virus, le Covid-19, la litanie des malades en réanimation, des décès. Peur d'autant plus prégnante pour celles et ceux qui ne pouvaient pas s'arrêter pour le service des autres : personnels de santé, agents des services publics et salariés des secteurs d'activité indispensables à la vie quotidienne de la population (postiers, personnels et enseignants de l'Éducation nationale, des crèches et assistantes maternelles pour l'accueil des enfants de soignants, salariés des services à la personne à domicile, caissières, manutentionnaires, transporteurs, salariés du nettoyage-propreté, de la prévention-sécurité, éboueurs...).

Au-delà des applaudissements et des discours, il faut des réponses sur les salaires, les évolutions de carrière, les conditions d'emploi et les conditions de travail. FO ne fléchira pas à cet égard tant que cela ne se traduira pas dans les faits!

Ce que l'on a appelé le « télétravail », pour plusieurs millions de salariés des entreprises, d'agents de services publics, d'enseignants, non préparé, dans des conditions rendues d'autant plus difficiles quand il fallait s'occuper en parallèle des enfants, n'a en rien été de tout repos.

Très vite aussi est venue l'inquiétude quant aux conséquences économiques et sociales de cette situation d'arrêt d'une grande partie des activités – rendue inévitable faute de disposer des moyens de

protection (masques, tests de dépistage) et au regard du risque de saturation des services de réanimation, notamment faute de lits en nombre suffisant.

Si la mise en chômage partiel de plusieurs millions de salariés a permis d'éviter la bascule immédiate dans le chômage, ceux-là ont cependant très souvent perdu de l'ordre de 20% de rémunération. Plus de 600000 intérimaires, CDD ont vu leurs contrats non renouvelés.

Aujourd'hui l'inquiétude – quand ce n'est pas déjà la réalité – est celle du devenir de l'emploi... et du salaire!

Le chantage à l'emploi couplé à celui au salaire est d'autant moins acceptable quand, à l'évidence, la situation sert d'aubaine ou d'accélérateur à des restructurations ou opérations financières qui profitent aux actionnaires au détriment des salariés.

Nos syndicats, nos délégués ont été tout au long de cette période, et demeurent aujourd'hui, mobilisés, répon-

dant aux sollicitations et demandes d'aide de nombreux salariés. La confédération elle-même l'a été sans relâche, pour défendre les droits, y compris les libertés syndicales, menacés par les dispositions de l'état d'urgence.

Nous le resterons tout l'été. Et nous prévenons d'ores et déjà : nous ne resterons pas l'arme au pied, spectateurs des plans de suppressions d'emplois et de licenciements.

Un véritable plan de relance, pour l'emploi, doit s'appuyer sur la préservation et l'augmentation du pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires, du Smic, de l'indice de la fonction publique et le respect des garanties collectives, du Code du travail et des statuts.

***Aujourd'hui
l'inquiétude
est celle du devenir
de l'emploi... et
du salaire!***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Le monde « d'après » aurait à se réinventer, assurait l'exécutif pendant le confinement. Mais, du dossier de l'indemnisation du chômage partiel au triste catalogue des plans de licenciements, en passant par les tentatives de pression sur les salaires, sur le temps de travail ou encore le murmure de plus en plus audible de la poursuite de contre-réformes, force est de constater que dans le monde post-crise sanitaire, la propension de certains à vouloir infliger aux travailleurs des mesures qui dégraderaient leurs droits n'a pas disparu. Or, ces travailleurs n'ont pas à subir les conséquences de la crise, martèle FO.

Nos revendications,

Le salaire « n'est pas l'ennemi de l'emploi, au contraire », martèle depuis plusieurs semaines Yves Veyrier, le secrétaire général de la confédération.

Pas de hasard à ce rappel appuyé. Depuis quelques semaines, particulièrement depuis le déconfinement le 11 mai et l'arrivée des données économiques faisant état



Chômage, retraite : FO s'oppose à la reprise des réformes

En raison de la crise sanitaire, le chef de l'État a suspendu mi-mars toutes les réformes en cours, et notamment celles de l'Assurance chômage et des retraites. Pour FO, les relancer serait une grave erreur, surtout dans le contexte économique actuel, l'Unédic prévoyant 900 000 suppressions de postes à fin 2020. Cela n'empêche pas l'exécutif de revenir à la charge. Sur l'Assurance chômage, une concertation est en cours entre le ministère du Travail et les interlocuteurs sociaux. L'ensemble des organisations syndicales demandent l'abandon de la réforme de juillet 2019.

La ministre a annoncé le 24 juin que de nouvelles règles seraient établies d'ici fin juillet pour une application au 1^{er} septembre.

Les plus précaires impactés

Les conditions d'ouverture de droits, qui avaient été durcies en novembre dernier, pourraient ainsi être assouplies. En revanche, l'exécutif semble toujours déterminé à durcir fortement le mode de calcul du montant de l'allocation. Ce deuxième volet de la réforme, dont l'entrée en application

a été repoussée d'avril à septembre pour cause de Covid-19, impactera fortement les plus précaires alternant contrats courts et chômage.

Sur la réforme des retraites, adoptée fin février en première lecture par 49-3 à l'Assemblée nationale, l'exécutif serait également résolu à garder son cap, malgré la farouche opposition des Français. Si des concessions pourraient intervenir sur l'âge pivot et la durée de cotisation, le système par points et la fin des régimes spéciaux demeurent. FO met en garde contre toute velléité de reculer l'âge de départ pour une retraite à taux plein.

Clarisse Josselin

aujourd'hui plus que jamais

d'une situation de l'activité s'annonçant comme très altérée pour 2020, semble avoir été sortie des tiroirs de certains employeurs la pseudo-solution de la modé-



© F. BLANC

ration salariale pour sauver l'emploi. Pour FO, qui s'est d'ailleurs adressée en ce sens à la ministre du Travail, cette prétendue recette, « *notamment dans le contexte du dispositif d'activité partielle spécifique* » adopté, n'est pas admissible. En effet, « *les salariés ne sont en rien responsables de la crise actuelle, pas plus qu'ils ne l'étaient de celle de 2008 dont ils ont pourtant alors fait les frais!* ». Comme le souligne aussi fortement la confédération, le procédé de modération salariale, le chantage à l'emploi visant une baisse des salaires, la tentative de remise en cause du temps de travail réglementaire ou/et encore l'attaque des acquis des travailleurs (primes, indemnités...) seraient pour le moins contreproductifs.

Les salaires indispensables à la relance

La modération salariale constituerait « *une double erreur* », insiste FO qui, réaffirmant la nécessité d'une « *augmentation du Smic*

et des salaires », n'a pas manqué ces derniers temps de le signifier à l'exécutif. En France, rappelle FO, l'activité est en effet particulièrement « *tirée* » par la consommation intérieure, celle des ménages notamment. Dès lors, l'application d'une modération salariale provoquerait une sorte d'équation de tous les dangers pour l'économie. Des salaires revus à la baisse entraîneraient une moindre consommation. Or, ce recul de la demande impacterait durement la production et les prix. Une telle situation, porteuse d'une récession aggravée, irait à l'encontre d'une stratégie de relance de l'activité. Cela ne permettrait pas non plus, ce que demande FO, de « *favoriser la production intérieure par le développement d'une stratégie industrielle et de relocalisation d'activités* ». Dès le mois de mars, le chef de l'État, promettant que « *le jour d'après ne ressemblera pas au jour d'avant* », avait affirmé la nécessité de « *produire davantage en France* ». Reste à concrétiser...

Valérie Forgeront

Un pacte productif présenté à l'automne

Accéder au plein emploi en 2025, relocaliser et relancer l'industrie tout en passant ses cadrons au vert : telles sont les louables intentions du « pacte productif » relancé le 14 juin par le gouvernement. Reste à définir les moyens pour tendre vers cet objectif. Devant être présenté en avril, ce pacte ne le sera qu'en septembre et pour le ministre de l'Économie, la crise sanitaire est « *une occasion historique de repenser le modèle économique français* ». Le chef de l'État a indiqué, lui, que ce pacte, qui sera relié au plan de relance de l'économie, misera sur « *la recherche, la consolidation de filières, l'attractivité, voire les relocalisations* ». Des relocalisations qui ne concerne-

raient que quelques filières stratégiques, dont la santé, et qui pourraient exiger plus de compétitivité. C'est ce que prône le pacte à son stade actuel.

La compétitivité, oui mais

Pour l'obtenir, le gouvernement et ô combien aussi le patronat insistent sur la baisse des « *charges* », en particulier des impôts de production. Or ils bénéficient surtout aux collectivités territoriales, qui refusent une modification de la fiscalité locale. Mais le gouvernement n'en démord pas : en mai, lors de la dernière réunion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), engagé dans l'élaboration du pacte

productif, une « *réforme ambitieuse de la fiscalité de production* » a été une nouvelle fois préconisée. « *Améliorer la compétitivité, surtout face à l'étranger, on n'est pas contre, mais concernant les impôts de production, il faut que l'État compense* », indique le secrétaire général de FO-Métaux, Frédéric Homez, qui siège à ce comité. Également membre pour FO du CNI, avec la secrétaire confédérale Nathalie Homand, il précise qu'il a dû, à plusieurs reprises, rappeler que la « *compétitivité, ce n'est pas seulement le coût du travail* », contrairement à ce que serine l'antienne patronale.

Michel Pourcelot

Ségur de la Santé : la dernière ligne droite

Six milliards d'euros, c'est l'enveloppe qu'a mise sur la table le ministre de la Santé, Olivier Véran, le 24 juin lors d'une réunion du Ségur, lequel doit se conclure en juillet. L'enveloppe est conséquente mais pas suffisante pour FO-SPSS, qui participait le 30 juin à une nouvelle journée d'actions des personnels de santé.

L'enveloppe d'un montant de 6 milliards d'euros annoncée le 24 juin, veille du lancement de rencontres bilatérales de négociations sur les salaires, a été vécue par les syndicats, dont la Fédération FO des Services publics et de Santé (FO-SPSS), comme l'arrivée d'une information capitale puisque ce montant était étrangement inconnu

jusque-là. Prévus pour « les mesures RH », indiquait le 25 juin Didier Birig, le secrétaire général de FO-SPSS, ces 6 milliards sont ainsi destinés aux mesures salariales de tous les agents de la fonction publique hospitalière (hôpitaux et Ehpad), mais aussi de catégories de personnels du privé. Au total, quelque 1,5 million d'agents (infirmiers, aides-soignants, personnels médico-sociaux...) seraient donc concernés. Les discussions relatives aux investissements (et à leur financement) pour l'hôpital public seront abordées, elles, début juillet.

« Cela ne suffira pas »

Alors que le gouvernement compte sur un protocole d'accord Ségur prêt au 1^{er} juillet pour une signature des organisations autour du 15 du mois, le montant de l'enveloppe budgétaire pose question, analyse Didier Birig. « Certes, 6 milliards d'euros, ce n'est pas rien », mais « c'est une fourchette basse »... Pour répondre à la revendication d'une augmentation de



salaires pour tous les agents de 300 euros net par mois « cela ne suffira pas. Il faudrait une enveloppe de 9,5 milliards d'euros au minimum », rappelle le militant. FO revendique notamment la création d'un complément de traitement indiciaire de base (par l'octroi de points d'indice), avec effet au 1^{er} juillet 2020 « pour tous les agents de la fonction publique hospitalière, du secteur social et médico-social », une majoration supplémentaire de points pour « les personnels soignants, médico-techniques et de rééducation », le passage sur les grilles A type pour certains personnels (dont les infirmiers de catégorie B, corps en voie d'extinction), le passage en catégorie B du corps des aides-soignants, la révision des dispositifs de primes, principalement de nuit, de dimanche et jours fériés... Le gouvernement doit entendre ces revendications, insiste Didier Birig. « Mettre de l'argent pour y répondre, ce serait un investissement sur l'avenir, cela donnerait de l'espoir et participerait de la reconnaissance envers les personnels ». Réponse ce mois de juillet.

Valérie Forgeront

CRISE COVID : « COÛT » DE MASSUE SUR LES COMPTES SOCIAUX

Dépenses supplémentaires importantes mais surtout recul massif des recettes (42,8 milliards d'euros de cotisations, impôts) en raison du confinement, la crise Covid pèsera lourd en 2020 sur les comptes sociaux. Le déficit de la Sécu, selon la commission des comptes, est estimé, pour l'instant, à 52 milliards d'euros dont 31 milliards pour l'Assurance maladie. FO, qui rappelle des « décisions précédentes », telle la non-compensation d'exonérations, la transformation des cotisations patronales en impôts ou encore l'instauration de la TVA comme troisième source de financement, souligne que « ces éléments doivent appeler à un débat de fond sur le financement de la Sécurité sociale en y incluant les enjeux de la dépendance et de la dette sociale ». S'il le fallait, la crise a montré qu'il y a « nécessité d'une clarification des responsabilités et des financements entre l'État et le paritarisme », appuie FO. Mi-juin, un projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée actait le principe de faire porter aux comptes sociaux (vers la caisse d'amortissement de la dette sociale/Cades) la dette en grande partie due à la crise Covid et estimée à 136 milliards d'euros d'ici à 2023. La Cades reçoit son financement de la CRDS (la contribution au remboursement de la dette sociale serait ainsi maintenue jusqu'en 2033) et de la CSG. Et ces deux contributions pèsent sur les actifs et les retraités...

V. F.

L'économie repart, les licenciements redoublent

Malgré la reprise économique jugée « très nette depuis la mi-mai » par l'Insee, le nombre de plans sociaux et de licenciements augmente. FO pointe les comportements patronaux.

Nul doute, le choc du Covid-19 a été énorme et aura des conséquences à long terme. Le FMI estimait fin juin que la reprise mondiale en 2021 sera, avec +5,4%, moins soutenue qu'envisagé et que la récession en 2020 devrait être de 8% aux États-Unis, de 10,2% au Royaume-Uni, de 7,8% en Allemagne, de 12,5% en France et de 12,8% en Espagne et en Italie. Quant à la croissance de la Chine, elle ne devrait être que de 1% contre 6,1% en 2019. Les licenciements, eux, se sont multipliés dans le monde : Uber, le pétrolier américain Chevron (autour de 6000) et le britannique BP (10000), le premier groupe aérien européen Lufthansa (22 000)... Dans l'Hexagone, un taux de chômage de 11,7%, inédit depuis 1993, est envisagé par la Banque de France. Et ces dernières semaines, en France, la liste des faillites ou licenciements s'est encore allongée : Renault, Air France, La Halle, Celio, Hutchinson France (filiale de Total), l'équipementier aéronautique Daher, le géant allemand du tourisme TUI...

Pour FO, il y a « nécessité de parer aux effets d'aubaine »

L'Insee a enregistré un demi-million de destructions nettes d'emplois salariés au premier trimestre 2020, principalement dans l'interim (-40,4%). L'Unédic estime de son côté que « fin 2020, 900 000 emplois salariés seraient détruits par

rapport à fin 2019, conduisant à 630 000 demandeurs d'emploi indemnisés en fin d'année ». Pour l'Insee, la reprise économique est néanmoins là. Le 17 juin, l'institut l'a même jugée « très nette depuis la mi-mai [...] favorisée par les divers dispositifs (chômage partiel, fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs, etc.) qui ont sans nul doute évité un bon nombre de pertes d'emplois ». L'Insee se montre néanmoins prudent, car « l'environnement international restera sans doute durablement incertain ». Reçue le 24 juin à l'Élysée, la confédération FO a rappelé, concernant la situation de l'emploi, « la nécessité de parer aux effets d'aubaine qui se multiplient avec les annonces successives de plans de suppressions d'emplois, notamment en regard du comportement des donneurs d'ordre sur les sous-traitants, sur l'ensemble de la chaîne de valeur (fournisseurs et clients) ainsi que des groupes capitalistiques ». Alors que les unions départementales en font de plus en plus état, FO insiste aussi sur « la nécessité de contrôler les licenciements individuels ».

Michel Pourcelot

OFCE : L'IMPACT HÉTÉROGÈNE DU COVID-19

Au mois d'avril, au pic du confinement, « l'économie mondiale a connu une récession de 19% tandis que le commerce mondial a baissé de 25% », évaluait à la mi-juin l'Observatoire français des conjonctures économiques. L'impact de la crise est très différent selon les branches, constate encore l'OFCE, les plus touchées sont, en toute logique, celles de l'hébergement-restauration (-47%) et des transports. L'Espagne, l'Italie et la France affichent les plus forts reculs de PIB. En termes d'emploi, les pays qui ont le plus souffert sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Outre-Rhin, les plus précaires ont été touchés de plein fouet, les « minijobbers » représentant les quatre cinquièmes des 19% d'emplois salariés perdus et, de plus, ils ne sont pas éligibles au chômage partiel.

M. P.



© Jean Claude MOSCHETTI/REA

Crise économique et sociale : l'austérité budgétaire aggraverait la situation

À la crise sanitaire s'ajoute une grave crise économique et sociale. Et elle « s'annonce durable », souligne FO, mettant en garde contre des mesures qui seraient pires que le mal.

S'il y a reprise de l'activité, l'économie ne fonctionne encore qu'aux « quatre cinquièmes de la normale », notait récemment la confédération. Par ailleurs, la consommation des ménages est impactée par l'incertitude sur l'avenir, notamment sur le plan de l'emploi. Et pour cause... Plus de 500 000 emplois nets ont été perdus au premier trimestre, le gouvernement prévoit la suppression de 800 000 emplois au total et la prévision concernant le taux de chômage est de 10,1% en fin d'année et de 11,7% en 2021. « Plusieurs analyses et enquêtes se rejoignent pour souligner l'ampleur de la contraction de

la demande [de consommation, NDLR] et le risque d'une spirale déflationniste, entraînée par la multiplication des défauts de paiement, faillites d'entreprises et licenciements », explique FO qui rappelle le danger d'« un retour à la modération salariale », soit l'entrée dans une « spirale entre déflation, hausse du chômage et augmentation de l'endettement réel ». Ainsi, oublier le salaire au nom de la protection de l'emploi serait « la pire des choses », cela alors que déjà la crise pèse sur les ménages, qu'elle a aggravé les inégalités et que les difficultés financières se sont accrues pour 7 millions de personnes, ainsi que le note l'IRES.

Trois lois de finances rectificatives en quatre mois

Depuis la mi-mars, l'ampleur des dépenses que l'État a dû engager pour tenter de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sa-

nitaire en dit long sur la gravité de la situation. Financement du chômage partiel, plans d'aides à certains secteurs, garanties de prêts ou encore suspension des cotisations sociales pour les entreprises... L'État a convoqué jusqu'à présent 460 milliards d'euros. Alors que désormais la récession est estimée à 11% sur 2020, que les recettes fiscales sont en chute libre, que le déficit public devrait atteindre 11,4% sur l'année 2020 et la dette 120,9% du PIB, la crise Covid-19 a de lourdes conséquences sur les finances publiques. De l'avis des spécialistes, elle en aura au moins jusqu'en 2022. Depuis mars, le gouvernement a présenté trois projets de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020 dont le dernier en juin. Cette accumulation est inédite. Quant à la construction du projet de loi de finances pour 2021, qui sera présenté à l'automne et devrait porter un plan de relance, elle s'annonce compliquée.

Valérie Forgeront

FO DEMANDE UN PLAN DE RELANCE EUROPÉEN À LA HAUTEUR

Si les discussions sont âpres entre les 27 États, un accord sur le plan de relance de 750 milliards d'euros proposé par la Commission européenne est attendu d'ici fin juillet. Un sommet extraordinaire aura lieu les 17 et 18 juillet. FO s'inquiète du « lien entre le plan de relance et la procédure du semestre européen », car « c'est dans ce cadre qu'ont été validées et encouragées l'ensemble des réformes proposées par le gouvernement français ces dernières années ». Des réformes notamment structurelles, telle celle des retraites, attaquant les droits et auxquelles les salariés se sont opposés. Dans une lettre adressée mi-juin au président de la République, la confédération demande que la réponse européenne « soit à la fois solidaire, sociale et à la hauteur des besoins des travailleurs et des populations, rompant avec les politiques d'austérité qui ont trop souvent prévalu ».

V. F.



© MARTA NASCIMENTO/REA

L'info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 13 décembre.

« **Q**ue se passe-t-il ? Le secrétaire général de la confédération FO a déclaré : « Il y a une mobilisation, c'est un appel à l'action, c'est un appel à l'engagement, c'est un appel à l'union. C'est un appel à l'action, c'est un appel à l'engagement, c'est un appel à l'union. C'est un appel à l'action, c'est un appel à l'engagement, c'est un appel à l'union. »



Forte mobilisation des salariés publics



ABONNEZ-VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Code Postal : ☎ : Mail :
N° de carte : Syndicat : Fédération :
Tarif public (54 €) : ☐ Tarif adhérent (18 €) : ☐ Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) : ☐

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Télétravail : pour FO, la nécessité d'

Les discussions sur le télétravail se poursuivent entre les interlocuteurs sociaux qui doivent se revoir le 2 juillet avant une conclusion prévue pour septembre. Le patronat ne voit toujours pas l'intérêt d'un accord national interprofessionnel (ANI) défendu par FO et les autres organisations syndicales.

La seconde réunion sur le télétravail, le 19 juin, a surtout donné lieu à un échange de rapports et d'études entre les représentants de salariés et d'employeurs, qui doivent se revoir le 2 juillet et deux fois en septembre. Les employeurs se prononcent toujours, en matière de télétravail, pour des chartes de bonnes conduites, plus ou moins contraignantes, des accords au niveau de l'entreprise ou même de gré à gré. Avant même

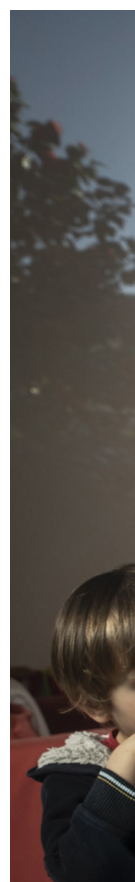
leur ouverture, le 5 juin, le Medef ne voyait en ces discussions qu'un simple « *travail de diagnostic* », n'ayant « *pas vocation à déboucher sur un cadre normatif* », ce que réclament FO et d'autres organisations syndicales. Certes, il existe déjà un ANI codifiant le télétravail. Datant de 2005 et signé par FO, il a été transposé dans le Code du travail en 2012 mais considérablement assoupli par une ordonnance Macron en 2017. Négociatrice pour FO, la secrétaire confédérale chargée du numérique et de l'organisation du travail, Béatrice Clicq, souligne qu'un nouveau cadre national est « *indispensable* » devant le développement de ce « *mode d'organisation du travail* ». Lors du confinement, 41% des salariés sont passés en télétravail. En 2017 ils n'étaient que 3% selon la Dares.

« Une vraie attente des salariés »

Aujourd'hui, souligne Béatrice Clicq, il y a « *une vraie attente des salariés* ».

Selon une étude de l'Anact, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, 88% des près de 9000 personnes consultées ont souhaité poursuivre le télétravail à l'issue de la crise malgré des difficultés, notamment pour les femmes. Il y apparaît aussi que 51% des salariés consultés sont employés par une structure inférieure à 250 personnes, où existe peu de dialogue social en raison de la faible présence syndicale. D'où la nécessité d'un accord national interprofessionnel (ANI), donc applicable à toutes les entreprises, insiste Béatrice Clicq pour qui « *syndicalement on a un devoir de proposer un cadre* ».

Michel Pourcelot



Santé au travail : la négociation entre interlocuteurs sociaux a repris

La négociation en vue d'un Accord national interprofessionnel sur la santé au travail a repris les 15 et 22 juin. Interrompue une première fois à l'été 2018 sur un constat de désaccord, relancée en février 2020 puis de nouveau suspendue pendant le confinement, elle va faire l'objet de sept nouvelles rencontres d'ici la fin novembre. Sera-t-elle bouclée à cette date? Les leçons de la crise sanitaire auront-elles été tirées? « *Ça peut aller vite car tout le monde veut jouer le jeu* », estime Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale collective.

Pour la confédération FO, la crise sanitaire a en effet mis en lumière la nécessité de renforcer la prévention primaire, ce qu'elle revendique depuis toujours (la prévention primaire agit en amont de la maladie, alors que la prévention secondaire agit à un stade précoce de son évolution et la prévention tertiaire sur ses complications et les risques de récurrence).

Proposition de loi : l'épée de Damoclès

Restent les questions de la gouvernance et du financement... L'Assemblée natio-

nale a voté le 22 juin une résolution symbolique, en préalable à une proposition de loi qui devrait être déposée d'ici la fin de l'année. Serge Legagnoa dénonce cette « *épée de Damoclès* » au-dessus de la négociation. L'initiative est en effet portée par la députée Charlotte Lecocq, déjà auteur de deux rapports préconisant la création d'une entité nationale unique (*France Santé Travail*), qui fusionnerait toutes les structures actuelles dédiées à la santé au travail et les placerait sous la tutelle des ministères du Travail et de la Santé. La confédération FO y voit une volonté d'« *étatisation du dialogue social* », ce qu'elle refuse. **E. S.**

l'un cadre national post-pandémie



© JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REA

Fonction publique : et revoilà les contre-réformes

Après l'éloge des fonctionnaires pendant la pandémie, le gouvernement leur a vite signifié qu'il maintenait la mise en œuvre de sa réforme, portée par la loi de transformation de la fonction publique promulguée le 6 août 2019. Une réforme contestée par l'ensemble des organisations, dont FO-Fonction publique. L'un de ses éléments, la suppression des CHSCT (par fusion avec les comités techniques), a ainsi été inscrit à l'agenda social dès le 5 juin. Irritées, cinq organisations du public dont FO ont rappelé que si la suppression des CHSCT avait été effective lors de la pandémie, cela « *aurait fragilisé le dialogue social et in fine le fonctionnement des services, ainsi que l'élaboration et la liste des mesures de protection de la santé des personnels* ». Dès juin encore, un groupe de travail sur la « *transformation* »

à l'État, d'ici 2022, des commissions administratives paritaires (CAP) a été programmé. La Fédération générale FO des Fonctionnaires (FGF-FO) a refusé d'y participer. Réorganisées selon les catégories (A, B et C) et non plus par corps, les CAP ne conserveraient qu'une compétence en matière disciplinaire et non plus sur la carrière des agents (décret du 28 mai 1982). Les commissions seraient « *vidées de leur substance* » et perdraient leur « *caractère national* », s'insurge la FGF-FO qui revendique le maintien des compétences des CAP.

À quand une vraie négociation salariale?

Quant au dossier des salaires, alors que des organisations, dont FO-Fonction pu-

blique, demandaient l'ouverture en juin d'une négociation – rappelant la perte de pouvoir d'achat des agents de près de 21% depuis 2000 –, le secrétaire d'État Olivier Dussopt n'a pas donné suite. Il a en revanche maintenu le rendez-vous salarial du 7 juillet. Or, celui-ci sera, comme chaque année, encadré par le PPCR et sa règle de prise en compte, pour toute discussion salariale, d'indicateurs macro-économiques, telle la croissance... Alors que les salaires indiciaires sont gelés depuis 2011, soit bien avant le choc économique de la crise sanitaire, autant dire que cette méthode PPCR laisse peu d'espoir, en période de récession, pour une augmentation générale. À moins que le gouvernement entende enfin la revendication des agents publics et passe des bravos à une reconnaissance salariale, la seule qui vaille. **Valérie Forgeron**

Mon métier est vital
Mes fins de mois
sont difficiles

POURQUOI MON SALAIRE EST-IL SI BAS ?



INFIRMIÈRE
LOGISTICIEN POMPIER
AIDE À DOMICILE POMPIER ÉBOUEUR
ENSEIGNANT LIVREUR ASSISTANT FUNÉRAIRE AMBULANCIÈRE
POLICIER CHEMINOT AGENT DES ÉNERGIES FACTEUR
POMPIER CONDUCTEUR AGENT D'ENTRETIEN AIDE À DOMICILE POSTIÈRE
SALARIÉ AGRICOLE ASSISTANTE MATERNELLE
INFIRMIER PRÉPARATEUR EN PHARMACIE POLICIÈRE POSTIER
AIDE SOIGNANT CAISSIERE AMBULANCIER
AGENT RAPT POMPIER PERSONNEL ADMINISTRATIF SANTÉ
ROUTIER LIVREUR ENSEIGNANT CAISSIÈRE
POMPIER SALARIÉE AGRICOLE ÉBOUEUR AMBULANCIER
PERSONNEL ADMINISTRATIF SANTÉ
AIDE À DOMICILE ROUTIER CAISSIER
AGENT DE SÉCURITÉ LIVREUR
ASSISTANT FUNÉRAIRE
ETC

Des primes ne suffisent pas !

**AUGMENTATION DES SALAIRES
ET DU POINT D'INDICE**

FO

Éducation nationale : la mission des personnels plus que jamais remise en cause



Enseignants, directeurs d'école, chefs d'établissement, AESH... Ils étaient des centaines à se rassembler le 24 juin devant le ministère à Paris et devant les rectorats en province, à l'appel notamment de FO.

Le lundi 22 juin, les écoles et les collèges ont rouvert leurs portes à « tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normales ». À ceci près que dans les faits, rien ne se déroule normalement.

Tous les élèves devant être de nouveau accueillis, la nouvelle version du protocole sanitaire (la troisième depuis le début du déconfinement le 11 mai dernier) a réduit la distanciation physique de quatre mètres à « au moins un mètre ». Une règle inapplicable, sauf à faire en sorte que les élèves ne se retrouvent

pas tous en classe en même temps. Le ministère a donc décidé de recourir au dispositif « Sport-Santé-Culture-Civisme » (2S2C). Celui-ci délègue aux collectivités l'organisation d'activités de leur choix sur le temps scolaire, mais hors de la classe et sans rapport avec le programme scolaire.

« Le ministre met à profit la crise sanitaire »

La FNEC FP-FO, qui depuis le début de la crise sanitaire demande un dépistage systématique, exige l'abandon de ce protocole sanitaire, estimant qu'il « n'a pas pour vocation de protéger les personnels et les élèves », mais de « transférer les responsabilités à l'échelon local [...] pour contraindre les personnels à renoncer à leur mission première qui est de délivrer un enseignement à tous les élèves ».

« Le ministre [...] met à profit la crise sanitaire pour avancer dans les objectifs de remise en cause de l'école publique et des statuts des personnels », a-t-elle dénoncé le 18 juin avec les deux autres organisations qui appelaient les personnels à se mobiliser le mercredi 24 juin.

Abandon du dispositif 2S2C, mais aussi arrêt des suppressions de postes et création des postes nécessaires, création d'un vrai statut avec un vrai salaire pour les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), sans oublier l'abrogation de la réforme du bac et de Parcoursup, ainsi que l'augmentation du point d'indice... À l'Éducation nationale comme ailleurs, les revendications s'amoncellent.

Evelynne Salamero

Recherche : poursuite de la mobilisation

Déjà mobilisés avant le confinement, les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur se sont de nouveau rassemblés par centaines devant la Sorbonne le 12 juin, puis devant le ministère le 25 juin, pour revendiquer l'abandon du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), notamment à l'appel de FO. Alors que les slogans fusaient sous les fenêtres du ministère, le texte, qui sera présenté

en Conseil des ministres dès le 8 juillet, était rejeté par la majorité des membres du comité technique ministériel.

Contre l'austérité et la précarisation

Les syndicats opposés au projet dénoncent notamment l'insuffisance de l'investissement prévu pour la recherche (25 milliards d'euros sur dix ans). Ce « n'est pas à la hauteur des défis consi-

dérables auxquels notre pays doit faire face », a aussi jugé le CESE (Conseil économique, social et environnemental), saisi par le gouvernement. L'essentiel des dotations irait à des projets ponctuels au détriment de la recherche fondamentale et à long terme, souligne le syndicat FO de l'enseignement supérieur et de la recherche (FO-ESR). Il dénonce aussi la « contractualisation tous azimuts » des chercheurs et donc leur précarisation, que programme le projet de loi. **E. S.**

Emploi : hécatombe dans les transports

Un mois et demi après le déconfinement, l'activité ne reprend que très progressivement dans les transports. Économiquement, le secteur ne sort pas indemne de la crise sanitaire. Pour FO, il est hors de question de faire payer la crise aux salariés.



© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Plusieurs milliers d'emplois sont menacés dans l'aérien, un secteur paralysé par la crise sanitaire. « L'activité est tombée à 3% pendant le confinement et les meilleures perspectives tablent sur 60% pour fin 2020 », explique Jean Hédou, secrétaire général de la fédération du transport et de l'équipement FEETS-FO.

L'exécutif a débloqué début juin 15 milliards d'euros d'aides pour la filière aéronautique, dont 7 milliards pour Air France. En contrepartie, la compagnie est tenue de réduire ses coûts et de moins polluer. Elle doit notamment stopper les vols domestiques concurrencés par le TGV en moins de deux heures trente.

Air France dévoilera le 3 juillet ses orientations stratégiques et les conséquences sur l'emploi lors d'un CSE extraordinaire.

Le plan de restructuration pourrait toucher jusqu'à 10000 emplois. Le 22 juin, une intersyndicale à laquelle participe FO, numéro un chez Air France, a demandé à être reçue par le gouvernement pour « préserver l'outil industriel et ses emplois à court et long terme ». Réaction en chaîne, tout le secteur

est touché par cette baisse d'activité. Des suppressions de postes sont aussi évoquées chez Aéroports de Paris ou Airbus. « Depuis le début de la crise, on exige du gouvernement une véritable politique de sauvegarde du secteur mais il n'y a toujours rien de fait », dénonce Jean Hédou, demandant que la FEETS-FO soit reçue par l'exécutif.

Un trou de 4 milliards d'euros à la SNCF

Sur les rails, l'activité est quasiment revenue à la normale. Durant le confinement, seuls 7% des TGV ont circulé. La compagnie ferroviaire estime à 4 milliards d'euros le manque à gagner lié à l'épidémie. Elle va bénéficier d'une aide de l'État.

Le P-DG a évoqué mi-mai, dans le JDD, un plan d'économies de plusieurs centaines de millions d'euros. Il avait aussi déclaré le 2 mai, sur France Inter, que la question de l'emploi n'était « pas un sujet tabou ». « La crise a bon dos », avait réagi FO-Cheminots.

Les transports en commun ont perdu près de 4 milliards d'euros, entre l'absence du versement mobilité par

les entreprises et une perte des recettes apportées habituellement par les usagers.

En Île-de-France, le manque à gagner atteint 2,6 milliards d'euros. La présidente de région a alerté sur une cessation de paiement dès le 8 juillet en l'absence d'une aide d'urgence de l'État.

Les secteurs des taxis et VTC sont aussi exsangues. FO et d'autres organisations ont revendiqué début juin le maintien des 1500 euros versés aux travailleurs indépendants jusqu'à la reprise touristique. Elles demandent également l'intégration de ces professions au dispositif de soutien du tourisme, d'un montant de 18 milliards d'euros. « Des faillites ont déjà été constatées et de nombreux chauffeurs sont sur le point de rupture », a alerté FO-VTC.

Ce plan de soutien au tourisme bénéficie aux autocaristes, dont l'activité a repris progressivement fin juin pour FlixBus et Blablacar. Mais le français Eurolines, qui compte 115 salariés, est menacé de liquidation par sa maison mère, l'allemand FlixBus, qui l'a racheté à Transdev en avril 2019.

« Profitant du Covid-19, FlixBus met le coup de grâce à la société Eurolines pour [...] se débarrasser de dizaines de salariés aux frais de la collectivité », dénoncent trois syndicats dont FO.

La justice a ordonné une poursuite d'activité sous administration judiciaire durant un mois. Prochaine audience le 21 juillet.

Clarisse Josselin

Tourisme : TUI France supprime deux tiers de ses effectifs

Incriminant la crise sanitaire, la filiale française du géant allemand du tourisme va supprimer 583 postes. FO dénonce des « licenciements subis », et un accompagnement au « ras des pâquerettes ».

C'est le premier plan social ouvert chez un voyageur français depuis la crise sanitaire. Et son ampleur laisse abasourdis les 904 salariés de TUI France : la filiale française du géant allemand du tourisme (numéro un mondial) supprime 583 postes, soit 65% des effectifs. Les conditions de départ, dévoilées le 24 juin, sont un second coup de massue. « Il s'agit pour l'essentiel de licenciements subis. La direction a laissé une petite semaine pour voir s'il y a des départs volontaires », note Jorge Partida, délégué FO. Il dénonce une direction qui « ne laisse aucune place à la négociation ». Aucun service n'est épargné. Les suppressions de postes concernent le siège de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), l'activité sur mesure basée à Lyon et les

soixante-cinq agences de voyage en propre, dont TUI France veut se défaire.

Premiers départs contraints en décembre

Le voyageur, qui se recentre sur son offre de clubs (Marmara et Lookéa) et ses circuits Nouvelles Frontières, prévoit de céder ses points de vente physiques ou de les transformer en agences mandataires. Pis, l'accompagnement social est « au ras des pâquerettes » pour Jorge Partida. Les conditions des départs volontaires ne sont pas attractives et les mesures pour les départs contraints (qui interviendront en décembre) sont calculées au plus juste. Il n'y a pas d'indemnité supra-légale. La durée des congés de reclassement est de six mois pour les moins de 50 ans et, au-delà, de huit mois. FO dénonce aussi des « entraves au processus de consultation du

CSE » : des documents confidentiels sur la réorganisation ont été communiqués aux salariés sans avoir été soumis au CSE. La direction a décidé de rouvrir les agences, lundi 29 juin, en s'exonérant de la procédure d'information-consultation préalable pour les risques liés au Covid-19. Ces éléments ont été portés à la connaissance du ministère de l'Économie, auprès duquel FO et l'intersyndicale ont eu rendez-vous, avant une rencontre prévue le 3 juillet au ministère du Travail. Ce plan est le plus sévère subi par une filiale de TUI, après l'annonce en mai de sa décision de supprimer 8 000 postes sur 70 000 dans le monde. **Élie Hiesse**



© PASCAL SITTIER/REA

Conforama devrait entrer dans le giron de But

Les salariés de Conforama peuvent enfin souffler. L'enseigne d'ameublement, au bord du dépôt de bilan, doit être reprise par Mobilux, déjà propriétaire de l'enseigne But. Le projet de cession devrait être signé au plus tard début juillet. C'était pour FO « la seule solution pérenne ».

Le projet de reprise a été présenté en CSE le 23 juin. Il porte sur l'ensemble du passif et des actifs français : la marque et tous les établissements et salariés, à l'exception de ceux concernés par le

PSE de 2019. Mais pour ces 1500 salariés, le repreneur s'engage à financer les conditions de départ négociées par les syndicats. Un apport très rapide de liquidités permettra à Conforama de poursuivre sa relance et de rassurer les fournisseurs, selon FO.

Les salariés soulagés

« Les repreneurs veulent garder les deux enseignes distinctes, il n'y aura pas de fusion avec But, au moins à

court terme », précise Jacques Mossé-Biaggini, délégué central FO chez Conforama. Mobilux s'engage également à maintenir le pacte social (accord d'entreprise, contrat de travail...). Des incertitudes demeurent sur d'éventuelles fermetures de magasins par l'autorité de la concurrence, But et Conforama œuvrant sur le même marché. FO s'interroge aussi sur l'avenir de certains services (SAV, logistique, siège). Mais c'est le soulagement qui prime.

C. J.

Que lire cet été ?



Lao-Tseu ou la voie du dragon

Miriam Henke
Éditions Les petits Platons
63 pages, 14 euros

Le bonheur n'est pas dans le pré, il est sur le chemin

Une comète, une jeune fille et un noyau de prune, voici ce qui préside à la naissance de Lao-Tseu, « vieux maître ». Entre mythe et réalité, ce personnage incarne une voie de la spiritualité qui émerge dans la Chine ancienne, rédigée dans un ouvrage, le Tao te king, le livre de la Voie.

Considéré comme le fondateur du taoïsme, contemporain de Confucius, Lao-Tseu contemple le monde et en déduit l'ordre naturel des choses et la juste place de l'Homme.

La notion essentielle de sa pensée est l'inactivité active, le non-agir : l'homme doit se libérer des contraintes du monde, renoncer aux richesses, aux honneurs, à la connaissance et suivre l'ordre naturel des choses. En se retirant du monde, on se retire en soi-même, c'est le moyen de trouver l'harmonie et donc la sagesse. L'homme sage abandonne les limites de sa

personne, dompte ses désirs et la peur de la mort pour découvrir la vertu dans la plénitude du vide.

Tout au long des quatre-vingt-un chapitres qui composent le Tao, Lao-Tseu nous a laissé des conseils, des principes de perfectionnement pour atteindre la Voie : « *Le chemin qu'on peut parcourir n'est pas la Voie. Je ne peux pas indiquer la Voie et tu ne peux pas suivre la Voie.* »

Nous voilà bien avancés... À moins que, suivant un autre de ses préceptes, « *ne rien comprendre, c'est comprendre* », on ne soit pas si perdu que ça.



Les vampires psychiques – comment les reconnaître, comment leur échapper

Dr Stéphane Clerget
Éditions Le Livre de poche
244 pages, 7,40 euros

Vampires, vous avez dit vampires ?

Tout le monde connaît la figure du vampire, issu des mythes anciens et de notre imaginaire commun : une créature dangereuse qui se repaît de notre sang. Elle peut

prendre plusieurs formes mais son caractère de prédateur ne fait nul doute.

Dans cet ouvrage, l'auteur fait un parallèle entre cette figure légendaire et un constat tout ce qu'il y a de plus réel : le vampire existe bien dans notre monde, c'est le vampire psychique qui se nourrit de notre intelligence, de nos émotions, de notre affection, aussi bien matériellement que spirituellement.

Il fait remarquer que la nature de l'homme l'amène à construire cette relation avec l'autre : l'homme ne peut évoluer seul, il a besoin d'interactions, de se sentir aimé, compris, reconnu... Le problème, c'est quand cet échange n'est pas réciproque, voire complètement déséquilibré.

Il s'agit alors de bien repérer et comprendre les différents types de vampires psychiques que l'on peut rencontrer autour de nous, dans notre milieu familial, amoureux ou professionnel, et de trouver les moyens de nous en prémunir ou de nous en défaire.

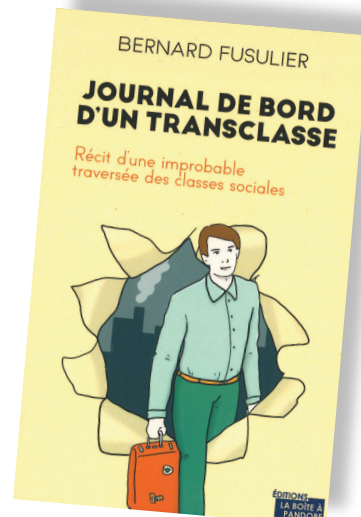
Il n'existe pas de profil type du vampire et du vampirisé : cela peut être monsieur ou madame Tout-le-monde, un trait de personnalité installé ou occasionnel, on peut parfois être l'un et l'autre. Soyons donc vigilants ! Tous à vos gougues d'ail !

Journal de bord d'un transclasse

Récit d'une improbable traversée des classes sociales
Bernard Fusulier
Éditions La boîte à Pandore
111 pages, 18,90 euros

L'histoire d'une vie

Autobiographie, roman, essai de sociologie ? Cet ouvrage inclassable est un peu tout cela. L'auteur est un professeur d'université qui fait un retour sur son parcours. Son



projet de départ est de présenter un traité de sociologie, sa discipline, mais sous une forme plus littéraire que scientifique : une narration de sa propre expérience pour analyser les conditions et processus qui ont concouru à sa migration sociale. Issu du milieu populaire, il n'est pas prédestiné à devenir un universitaire émérite.

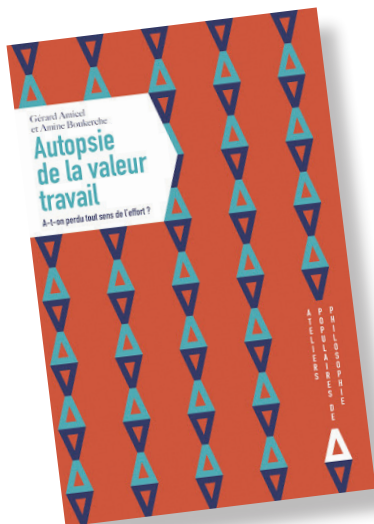
Avec beaucoup d'humour, de réalisme mais sans pathos, il revient sur les grandes étapes de sa vie, professionnelle comme personnelle, avec un ton léger qui donne l'impression d'un cheminement facile et heureux.

Pourtant, la reproduction sociale est encore largement la norme dans nos sociétés : la trajectoire sociale de l'auteur est une combinaison de dimensions familiales, affectives, sociales, économiques, sociologiques, professionnelles qui n'appartiennent qu'à lui : il a su utiliser au mieux tous les leviers à sa disposition pour surmonter les obstacles : son réseau familial puis professionnel, son physique et sa santé, son intelligence situationnelle, tout cela lui a permis de se constituer un capital culturel comme de valeurs et d'engager un processus d'acculturation intégrée. S'y ajoutent un peu de chance et une bonne dose de travail.

Les chapitres se présentent comme des paliers, comme une suite logique, avec des verbes pour titre, comme des injonctions, des conseils. À chacun néanmoins de suivre sa route : rien ne semble impossible, il faut juste être attentif à son environnement, saisir les opportunités, quelles qu'elles soient, et faire feu de tout bois.

Autopsie de la valeur travail – a-t-on perdu tout sens de l'effort?

Gérard Amicel et Amine Boukerche
Éditions Apogée
164 pages, 15 euros



Vers une écologie politique

Selon Voltaire, « le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin ». Cette valeur est devenue centrale dans nos sociétés productivistes. Or elle est en crise : le travail n'est plus tout à fait un instrument d'épanouissement, de libération, pourvoyeur de sens. L'étude commence par un état des lieux de cette crise que traverse la valeur travail aujourd'hui : chômage et sous-emploi, nouveau management et ses conséquences, temps de travail... Ainsi, l'adaptation et la flexibilité prônées par le néocapitalisme font du travailleur un nouveau domestique et du travail un objet de possession quantifié, normé, rationalisé, qui lui fait perdre tout sens.

L'étude évoque ensuite la façon dont le travail a été pensé à travers le temps : méprisé chez les Grecs puis considéré comme une pénitence au Moyen Âge, il devient un objet de réflexion à l'époque moderne puis une notion politique au XIX^e siècle avec les pères fondateurs du capitalisme.

Or aujourd'hui, la valeur travail a bien changé : elle a été vidée de sa substance originelle car la production matérielle n'est plus l'étalon incontestable pour évaluer une tâche et lui attribuer une valeur. Les principes économiques actuels semblent avoir atteint leurs limites, l'idée que « c'est en poursuivant leur intérêt personnel que les individus œuvrent pour le bien commun » a vécu. L'efficacité et le rendement, l'innovation à tout crin, la production infinie détruisent le travail.

Il est donc temps d'envisager une autre organisation, plus éthique, plus solidaire, plus écologique, en repensant notre idée du progrès et en rétablissant la norme du suffisant : c'est sans doute par l'auto-limitation de la consommation et de la production qu'on parviendra à sortir de cette crise mondiale.

Manger, c'est culturel

Christine Ott
Éditions HumenSciences
388 pages, 23 euros

Devenir un mangeur intelligent

Mangeons-nous comme nous voulons ou sommes-nous conditionnés? C'est le sujet de cet ouvrage qui s'interroge sur les discours actuels prônant une alimentation dérivée d'un ordre naturel. L'alimentation génère de tout temps des mythes nombreux qui construisent un imaginaire collectif riche même si contraignant.

La publicité, les normes sociales, les interdits religieux, les pressions de l'industrie agroalimentaire, les règles de nutrition, la mode sont autant d'injonctions qui viennent peser dans nos assiettes. La réflexion menée par l'auteure ex-



plore notre culture alimentaire par le biais d'œuvres littéraires ou cinématographiques et d'études en sciences humaines, mettant en scène et analysant notre rapport à la nourriture dans le temps et dans l'espace.

Ce qui ressort de cette étude, c'est que manger constitue une construction collective complexe (culture – acquis) toujours en relation avec la notion de nature (inné) avec une charge symbolique et identitaire forte. Nos choix alimentaires nous donnent un triple sentiment : la capacité d'exercer un contrôle sur nous-mêmes et d'influencer l'ordre socio-économique, d'être partie prenante d'un réseau plus vaste (la société) et enfin de prouver notre existence : manger, c'est donc être!

Les multivers – mondes possibles de l'astrophysique, de la philosophie et de l'imaginaire

Collectif
Éditions Champs sciences - Flammarion
391 pages, 10 euros

Créer du sens

Quand deux astrophysiciens, un historien spécialiste de la science-fiction et un philosophe des sciences se rencontrent, de quoi parlent-ils? A priori de multivers! Dans cet ouvrage, dense et ardu, nous sommes invités à partir en

voyage vers « l'infini et au-delà ». Autour de la question des multivers, notion pas si récente puisque l'idée apparaît dès l'Antiquité, c'est aussi l'occasion de faire un point sur l'état de la science, dans sa nature et sa fonction, de s'interroger sur les critères de scientificité. L'enjeu de la science, c'est de concevoir d'abord puis de chercher la pertinence, la véracité, c'est d'utiliser la spéculation pour, comme en science-fiction, « suspendre l'incrédulité » et oser aborder de nouveaux champs pour expliquer l'univers, tout en gardant une pratique de la rigueur. D'où la notion de multivers qui permettra peut-être de rapprocher lois de la physique générale et physique quantique.

Présenté sous la forme d'une discussion, d'un échange à bâton rompu, ce livre mêle science qui donne les cadres, modèles et théories, philosophie qui pose la notion du vrai, histoire qui établit les faits et flèche du temps, avec comme lien l'imaginaire. Sont alors abordées les notions de possible et de nécessaire, de causalité et de rupture, d'invariant et de contingence et la question de la présence de l'observateur, entre autres. Depuis l'aube des temps, l'Homme cherche à parvenir à une description objective du monde. La science détermine structures et lois mais ne peut répondre au pourquoi. Il reste beaucoup à découvrir.



ÉLECTIONS

TPE
2021

25
JANVIER

au

7
FÉVRIER

SALARIÉ D'UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, JE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

*Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins
de 11 salariés sont des «Très Petites Entreprises» dites TPE.*



MON VOTE C'EST MA FORCE



info.tpe.fr

Retour sur un confinement revendicatif

Virus, coronavirus, Covid, Covid-19... Ces mots ponctuent désormais notre quotidien à tous de par le monde. Le ralentissement inédit de l'économie – jusqu'au plongeon en récession – a entraîné et entraîne toujours de lourdes répercussions sociales. Des mesures de soutien aux entreprises et à des millions de travailleurs, placés en chômage partiel, ont été prises, financées en grande partie par l'État, mais ne réglant pas tout pour autant. Il a fallu batailler pour que les salariés, tant du

privé que du public, et à commencer par les hospitaliers, obtiennent des moyens de protection sanitaire.

FO, qui a pointé les dangers des dérogations au droit du travail adoptées dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, a dû combattre moult abus d'employeurs, redire son refus du chantage à l'emploi visant des baisses de salaires... Même pendant le confinement, nos revendications ont été portées.

Dans ce cahier, une sélection d'articles de *L'inFO militante* parus sur le site de la confédération pendant la période de confinement.



Des mesures exceptionnelles en faveur des salariés



© LYDIE LECARPENTIER/REA

Extension du chômage partiel, explosion du télétravail, report de la réforme du chômage... Pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus, l'exécutif met en place une série de mesures afin de permettre aux salariés de conserver l'essentiel de leur rémunération et d'éviter les licenciements.

« **N**ous n'ajouterons pas aux difficultés sanitaires la peur de la faillite pour les entrepreneurs, la

peur du chômage et l'angoisse des fins de mois difficiles pour les salariés », a annoncé le chef de l'État, Emmanuel Macron, lors de son allocution télévisée du 12 mars. Il a promis de débloquer « tous les moyens nécessaires », et ce, « quoi qu'il en coûte ». Ces aides ont depuis été précisées par l'exécutif. Elles sont par ailleurs en constante évolution pour répondre aux demandes formulées par les interlocuteurs sociaux, et notamment FO, lors de réunions en visioconférence avec plusieurs membres du gouvernement.

Pour éviter des vagues de licenciements, le chef de l'État a annoncé la mise en place d'un mécanisme « exceptionnel et massif » de chômage partiel applicable pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, y compris les apprentis. Sont concernées

toutes les entreprises qui subissent une baisse partielle ou totale de leur activité. Le salarié en chômage partiel est indemnisé par son employeur à hauteur de 70% du salaire brut, soit 84% du salaire net. Ce montant sera pris en charge intégralement par l'État à hauteur de 4,5 Smic. Pour que les salariés ne soient pas lésés financièrement par la crise sanitaire, FO revendique que le différentiel avec le salaire puisse être compensé soit par l'entreprise, soit par l'État. Pour poursuivre leur activité, les entreprises ont l'obligation, lorsque c'est possible, de mettre en place le télétravail. Cela concernerait environ un tiers des emplois selon la ministre du Travail.

Plus de protection pour les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail

Pour les salariés qui sont obligés de se rendre physiquement sur leur lieu de travail, l'employeur est tenu de respecter et de faire respecter les gestes barrières et les règles de distanciation. La confédération revendique aussi pour ces salariés le renforcement massif de toutes les dispositions permettant de les protéger : accès à un point d'eau avec savon, mise à disposition de solution hydro-alcoolique, respect des distances de protection, port du masque et installation de vitrage de protection si nécessaire...

Les nouvelles règles d'assurance chômage, qui devaient entrer en vigueur au 1^{er} avril 2020, sont reportées. Dénoncées par FO, elles vont réduire l'indemnisation de nombre de demandeurs d'emploi, voire la supprimer pour les plus précaires.

Clarisse Josselin

Loi d'urgence sanitaire : « aucune réelle mesure de protection de la santé des travailleurs »

La loi d'urgence sanitaire comporte toute une batterie de dispositions affichant une volonté de protéger l'emploi. Les salariés toutefois demandent surtout des mesures de protection de leur santé et s'inquiètent des libertés que prend la loi avec les droits inscrits dans le Code du travail.

Adoptée dimanche 22 mars, elle a été promulguée le lendemain, 23 mars, et est entrée en vigueur immédiatement : la loi instaurant en France l'état d'urgence sanitaire, lequel est décidé pour l'instant pour deux mois, est articulée en trois parties et fera l'objet de diverses ordonnances. Le texte compte notamment une troisième partie consacrée aux mesures d'urgence d'ordre économique. Elles entendent en quelque sorte limiter la casse sur le plan de l'emploi en affichant des dispositions pour les entreprises et pour les salariés. Mais la question sur une répartition égale des efforts est posée, forcément... La confédération FO note aussi qu'« aucune réelle mesure de protection de la santé des travailleurs n'est mise en œuvre. Dans le contexte de crise sanitaire, il vaudrait mieux se concentrer sur le redéploiement temporaire de notre économie, en ne faisant tourner que les activités essentielles à la vie du pays et en mettant en sommeil les autres, le temps que l'épidémie reflue ». FO souligne par ailleurs que le coût du dispositif de

l'activité partielle « est cofinancé entre l'Unédic (pour 2,75 milliards d'euros) et l'État (pour 5,5 milliards d'euros) ». Elle met d'ores et déjà en garde : « Il faudra être particulièrement vigilant à ce que cela ne conduise pas à demander des économies à l'Unédic à l'avenir, d'autant que les dépenses de l'Unédic augmenteront certainement après l'épidémie. De ce point de vue nous avons appelé à ce que la prise en charge soit faite par l'État. »

La crainte d'une remise en cause du Code du travail

Le texte de loi conçoit des mesures de dérogation en matière de durée du travail dans les entreprises considérées comme « particulièrement nécessaires ». Il conçoit aussi la possibilité pour un employeur d'imposer, sous réserve d'un accord d'entreprise ou de branche, six jours de congé payé à ses salariés pendant le confinement, il prévoit encore la possibilité de modifier la durée du travail, le repos domi-

nical et hebdomadaire... Ces mesures activent la méfiance, voire la contestation des salariés. Et la confédération soulignait le 23 mars que « toutes les modifications qu'apporteront les projets d'ordonnances traitant du droit du travail (article 7 du projet de loi) ne sont pas strictement limitées dans le temps, contrairement aux dispositions limitant les libertés »... Le texte de la loi modifie aussi la date de versement et surtout les conditions d'attribution de la prime de 1000 euros (dite prime Macron). Exit donc la nécessité d'un accord d'intéressement dans l'entreprise pour pouvoir verser cette prime défiscalisée. Le gouvernement préconise son versement aux salariés qui ont actuellement « le courage » d'être sur le terrain. Une sorte de salaire de la peur ? Pour FO, cette prime « ne peut en aucun cas inciter les salariés à s'affranchir des meilleures conditions de sécurité et de santé. Il n'est pas question de remplacer une insuffisance en matière de sécurité et de santé par une prime ».

Valérie Forgeront



Réforme des retraites : l'annonce de sa suspension

Lundi 16 mars au soir, dans son adresse aux Français consacrée à la lutte contre l'épidémie de coronavirus, le président Emmanuel Macron a annoncé que « toutes les réformes seraient suspendues, à commencer par celle des retraites ».

Une décision que la confédération FO et les autres organisations syndicales revendiquant l'abandon du projet universel de retraite par points avaient une nouvelle fois appelée de leurs vœux quelques heures avant l'allocution présidentielle. FO s'est donc félicitée que, « dans ce contexte, la sagesse et la raison l'emportent ». Deux semaines après l'annonce du recours au 49.3 pour tenter d'imposer le projet de régime universel de retraite par points, l'épidémie de coronavirus a en effet rebattu les cartes, même si la partie n'est pas finie... « J'ai décidé que

toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites », a ainsi déclaré le président Emmanuel Macron lundi 16 mars au soir. La confédération FO a immédiatement réagi par communiqué, se félicitant que « dans ce contexte, l'apaisement et la sagesse l'emportent avec l'annonce de la suspension des réformes en cours, dont celle des retraites après le report ce matin de celle de l'Assurance chômage ». C'est en effet dans un communiqué diffusé quelques heures avant l'allocution du président de la République que les organisations opposées à la réforme des retraites avaient une nouvelle fois appelé à la suspension du processus législatif. Elles annonçaient dans ce même communiqué qu'elles reportaient leur propre conférence sur le financement des retraites et la grève interprofessionnelle en cours de préparation pour le 31 mars. L'intersyndicale soulignait qu'elle « n'en demeurait pas moins mobilisée et convaincue de la nécessité d'obtenir le retrait du projet du gouvernement et l'ouverture de négociations permettant d'améliorer les droits à

la retraite dans le cadre du système actuel ».

Un premier pas dans la bonne direction

De fait, si l'épidémie de coronavirus a rebattu les cartes, cela ne signifie pas pour autant que la partie est terminée. « La suspension n'est pas le retrait », constate la Fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle. « Le président de la République annonce la suspension des réformes en cours, notamment celle des retraites, et l'on peut s'en féliciter, l'heure n'est pas au démantèlement de la république sociale et à la polémique », explique la Fédération FO des Services publics et de santé. Son union nationale des syndicats de la santé privée souligne : « La suspension de la réforme des retraites est un premier recul, mais les salariés ne se satisferont pas d'un simple gel de la loi. Cette réforme est injuste, elle touchera de plein fouet ceux qui aujourd'hui se battent au péril de leur propre santé et de celle de leurs proches contre cette pandémie. » **Evelyne Salamero**





© SEBASTIEN ORTOLAREA

Éducation nationale : les personnels en attente de réponses

L'accueil des élèves dans les écoles et établissements scolaires (collèges et lycées) est suspendu en France métropolitaine depuis lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus. Mais qu'advient-il des personnels? Sont-ils correctement protégés? Le risque sanitaire est-il correctement pris en compte? Leurs droits statutaires sont-ils respectés?

De nombreux témoignages montrent que ce n'est pas le cas. S'il a été fait appel au volontariat des enseignants (et beaucoup ont répondu présents) pour accueillir les enfants des personnels soignants, lesquels sont de leur côté plus que jamais sollicités, concernant les personnels non enseignants, notamment administratifs, la situation est plus complexe : pour certains, il leur est demandé de venir assurer une permanence pour la continuité de service avec parfois des pressions hiérarchiques. Mais dans quelles conditions cela se passe-t-il? Là encore, les inquiétudes sont grandes. Comment, par exemple, faire barrage à l'épidémie, notamment en l'absence de masques, alors qu'il est impossible d'éviter tout contact, en particulier avec les plus petits?

Un CHSCT ministériel ce 20 mars après-midi

Un CHSCT ministériel par visioconférence doit se tenir ce 20 mars après-midi. La FNEC-FP FO (enseignement, culture et formation professionnelle) y portera toutes les interrogations et revendications des personnels qu'elle représente. Elle a déjà adressé un courrier au ministre Jean-Michel Blanquer le 18 mars. À l'heure où sont signalés des abus de la part d'entreprises du secteur privé, exigeant de leurs salariés d'aller travailler sans fournir de protections ou imposant la prise de congés, quelle sera la réponse de l'État-employeur? Affaire à suivre...

Evelynne Salamero

La réforme de l'Assurance chômage touchée mais pas encore coulée



© HAMILTONREA

Le report au 1^{er} septembre de l'application du second volet de la « réforme » de l'Assurance chômage a été annoncé le 16 mars 2020. Insuffisant pour FO qui demande le retour à la convention signée en 2017.

Le chef de l'État l'a annoncé le 16 mars : « toutes les réformes en cours » sont « suspendues ». FO a immédiatement salué la décision, se félicitant « que, dans ce contexte, l'apaisement et la sagesse l'emportent avec l'annonce de la suspension des réformes en cours, dont celle des retraites après le report ce matin de celle de l'Assurance chômage ». La suspension de cette dernière était le minima réclamé avec insistance, le 10 mars dernier, par plusieurs syndicats, dont FO. Pour le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, « le report des décisions du gouvernement sur l'indemnisation de l'Assurance chômage est le moins que l'on pouvait attendre. FO demande d'y mettre fin et maintient que les dispo-

sitions de l'accord de 2017 courraient jusque fin 2020. FO appelle à redonner la primauté à la négociation. »

Le secrétaire confédéral de FO Michel Beaugas, chargé du secteur de l'emploi et des retraites, a déclaré le lendemain 17 mars : « On sait bien que ce report n'a pas été décidé pour nous faire plaisir, que c'est pour donner du temps au Parlement. Mais on se satisfait de cette suspension, c'est logique. La question actuellement c'est d'être en responsabilité et de faire primer la santé des Français sur tout le reste. »

Éviter une catastrophe pour les précaires

De son côté la ministre du Travail a précisé que les « règles ne changent plus au 1^{er} avril », et qu'elle avait proposé le report de leur application au 1^{er} septembre. Le premier volet de la « réforme » s'applique néanmoins depuis novembre dernier. La ministre avait reconnu en octobre 2019 que « oui, les règles sont plus dures, mais nous sommes dans un contexte où il y a de l'emploi »...

Au vu de la situation, Michel Beaugas a insisté, le 19 mars, sur le caractère largement insuffisant du report au 1^{er} septembre. D'autant que les projections concernant le PIB deviennent plus pessimistes de jour en jour. La BCE annonce ainsi que les économies européennes risquent de se trouver en septembre dans une récession « considérable ». Il fait ainsi part de sa crainte d'un bon nombre de faillites, notamment dans les petites entreprises, ce qui entraînerait une situation catastrophique pour les nombreux CDD, intérimaires et saisonniers subissant les nouvelles règles en vigueur depuis novembre dernier.

Enfin, Michel Beaugas rajoute que la situation apparaît préoccupante concernant l'Unédic, qui devrait être sollicitée pour la déclinaison des mesures annoncées sur l'activité partielle. Celles-ci sont chiffrées à environ 2 milliards d'euros par semaine.

Le secrétaire confédéral rappelle en outre que FO s'est toujours opposée à cette « réforme » de l'Assurance chômage et demande le retour à la convention de 2017. Celle-ci était entrée en vigueur progressivement à partir du 1^{er} octobre 2017 pour une durée de trois ans.

Michel Pourcelot

ET BIEN D'AUTRES ARTICLES
À RETROUVER EN LIGNE...

ACTUALITÉS DROITS NOS ACTIONS

POURQUOI ADHÉRER ?

ADHÉRER EN LIGNE



force-ouvriere.fr/12033



force-ouvriere.fr/12022



force-ouvriere.fr/12096



force-ouvriere.fr/12062



force-ouvriere.fr/12138



force-ouvriere.fr/12140

Santé : les hospitaliers ne se contenteront pas de miettes

En vue de la présentation cet été d'un énième plan Santé, le ministre Olivier Véran annonce l'ouverture le 25 mai de discussions, notamment sur les questions de rémunérations et de temps de travail des personnels hospitaliers.

Il y a eu les accords de Grenelle, y aura-t-il les accords de Ségur? Le ministre, Olivier Véran, a annoncé en tout cas le week-end dernier son intention de lancer un « Ségur de la Santé ». Il donne même la date d'ouverture des discussions : le 25 mai. Elles seraient censées apporter des éléments pour la construction d'un grand « plan santé » qui serait présenté cet été. Or, premier couac..., les principales intéressées par des négociations, les organisations syndicales, dont FO-Santé, ont appris tout cela par la presse. Une fois de plus, analysent-elles, cela illustre l'étrange conception du gouvernement en matière de dialogue social. De plus, le scénario affiché par le ministre renvoie les organisations syn-

dicales à moult questions. Quelle négociation? Sur quoi? Pour qui? Comment? La Fédération FO des personnels des Services publics et de Santé (FO-SPSS) demande « *un périmètre clair et une méthode* ». Or, ce que semble proposer le gouvernement est loin de répondre aux demandes faites depuis plus d'un an et qui ont amené le mouvement de grèves massif dans les hôpitaux. La crise n'a pas renvoyé les revendications dans l'oubli, au contraire. Ainsi, actuellement, les personnels de plusieurs hôpitaux ont entamé des grèves (à Nice, Saint-Étienne...), indique Didier Birig, secrétaire général de FO-SPSS. En cause, notamment, les conditions d'octroi de la prime exceptionnelle Covid, variant de 500 à 1500 euros, selon moult conditions. « *Certains agents*

se sentent floués et c'est légitime! », appuie FO-SPSS. Olivier Véran annonçait quant à lui ce week-end que le gouvernement, qui affiche de manière inédite sa volonté de « *sortir du dogme de la fermeture des lits* », prévoit « *d'augmenter les rémunérations* », ou encore qu'il envisage « *un cadre beaucoup plus souple* » au temps de travail. Et de préciser : « *Si les salariés de l'hôpital souhaitent travailler davantage et augmenter leur rémunération, il faut que cela soit possible.* » Et d'ajouter encore : « *Il n'y a pas d'argent magique, il faudra donc faire des choix.* »

La demande de vraies augmentations de salaire

Pour les personnels, ce que le gouvernement semble concevoir comme d'alléchantes promesses sur les rémunérations et le temps de travail peut constituer autant de pièges.

Qui serait concerné par d'hypothétiques augmentations de salaires? « *S'il s'agit d'évoquer le cas des infirmiers, des aides-soignants et des médecins, ce cadre est trop réducteur* », réagit Didier Birig. Sur la

question du temps de travail, la fédération FO-SPSS affiche aussi ses craintes d'une « *remise en cause* » des 35 heures, lesquelles, accusées de tous les maux depuis leur mise en œuvre, n'ont surtout jamais fait l'objet d'une compensation en emplois. « *Mécaniquement, les 35 heures auraient dû entraîner la création de 70 000 postes... Mais on ne les a jamais vus!* », s'indigne Didier Birig. Aujourd'hui, en aucun cas FO-SPSS « *n'acceptera un marché de dupes entre rémunération et temps de travail et dissociera par ailleurs l'indemnitaire de l'indiciaire* ». Plus largement, insiste la fédération, il faut surtout mettre fin à ce qui pèse sur l'hôpital : devoir faire « *toujours plus avec moins...* ».

Valérie Forgeront



ILLUSTRATION : SYLVIE MÉRÉL

Le cri de désespoir des personnels des Ehpad

La situation est dramatique dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), où le Covid-19 se répand comme une traînée de poudre. FO dénonce avant tout un manque criant de matériel de protection pour les agents.

« **L**a catastrophe redoutée franchit la porte des Ehpad », prévenait la fédération FO-Santé (FO-SPSS) dans un communiqué daté du 26 mars. Désormais, les deux tiers des établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de la région Grand Est sont atteints par le coronavirus, selon un bilan officiel du 1^{er} avril. Deux jours plus tôt, on apprenait que près du quart des Ehpad des Hauts-de-France étaient touchés par l'épidémie, avec au moins un résident malade. La situation est également catastrophique en Île-de-France. Combien de victimes dans les Ehpad? Impossible de le savoir. Jusqu'à présent, les bilans officiels n'ont comptabilisé que les décès survenus à l'hôpital. Le gouvernement, qui promet la publication de ces chiffres depuis une semaine, pourrait finalement les dévoiler dans la soirée du 2 avril. « C'est scandaleux qu'on n'annonce pas le nombre de décès dans les Ehpad, c'est pour éviter la panique à bord face au nombre de morts », s'insurge Didier Birig, secrétaire général de la fédération FO-SPSS. Des informations commencent cependant à filtrer. Ainsi, dans le Grand Est, les Ehpad ont enregistré 570 décès liés au coronavirus, soit un tiers des décès

recensés dans la région, selon un bilan de l'Agence régionale de santé (ARS) le 1^{er} avril.

La France compte 7134 Ehpad pour 750 000 résidents. Les premières revendications du personnel, relayées par FO, portent sur la fourniture de matériel de protection en quantités suffisantes, et notamment des masques, pour les soignants comme pour les non-soignants. Les personnes âgées sont les plus fragiles et les premières victimes de l'épidémie de coronavirus. « Le matériel est donné au compte-gouttes et le personnel transmet le virus aux résidents, s'alarme Didier Birig. Je suis actuellement dans l'est de la France et au vu de ce qui se passe chez nous, quand la vague de l'épidémie va se déplacer, ça risque de faire de très nombreux morts. »

« Certains auront à rendre des comptes »

La fédération exige également le recrutement immédiat de personnels pour pallier les insuffisances chroniques d'ef-

fectifs. Les mauvaises conditions de travail, dénoncées depuis des années, sont amplifiées par la crise et deviennent insupportables. Le taux d'accidents et de maladies professionnelles y est trois fois plus élevé que dans les autres secteurs d'activité. Depuis des années, FO revendique des embauches pour atteindre le ratio d'un professionnel par résident dans les Ehpad, ce que prévoyait le plan Grand Âge en 2006. « Les effectifs supplémentaires auraient pu être utiles pendant cette crise sanitaire pour accompagner la fin de vie de certains résidents privés de leur famille », poursuit la fédération. Elle dénonce les manquements de l'État en termes de protection des agents, lesquels se sont retrouvés surexposés au virus dans l'exercice de leurs fonctions, et rappelle l'obligation de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail. « Pour l'instant, on fait le dos rond pour soigner mais le temps du bilan va être chaud, certains auront à rendre des comptes », prévient Didier Birig.

Clarisse Josselin



Nettoyage et propreté : l'urgence de reconnaître pleinement ces métiers

« Ils sont confrontés au même risque que les salariés des entreprises donneuses d'ordre où ils interviennent dans le cadre de la sous-traitance. Pourtant, ils sont encore trop nombreux à se trouver sans protection individuelle », pointe la fédération FEETS-FO qui représente les salariés du secteur du nettoyage et de la propreté.

Cinq semaines après le début du confinement national, force est de constater la permanence de pénuries d'équipements, alors que les agents de nettoyage interviennent majoritairement dans les lieux publics ou privés susceptibles de devenir des foyers de propagation du virus. Or, les masques restent les grands absents. Exemples. « Nous espérons être fournis

cette semaine », explique Nathalie Clarac, déléguée syndicale centrale FO chez ISS Propreté France (18 000 salariés répartis en quatre-vingt-seize agences). Dans la filiale française du groupe danois, l'entrée dans la crise s'est traduite par un débrayage. Le 12 mars à 6h du matin, les équipes ISS intervenant à l'AP-HM (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille), dans les hôpitaux Sainte-Marguerite et de la Conception, se sont mises en grève, avec l'appui de FO, pour protester contre l'absence d'équipements de protection individuels, entre autres. Ils ont obtenu gain de cause, après deux jours. Mais, hors milieu hospitalier, les personnels ISS n'ont toujours pas de masques, s'indigne la militante FO. « Notre employeur devra répondre de cette mise en danger. »

Revaloriser les salaires et abolir la sous-traitance

Chez Elior Services Propreté et Santé (20 000 salariés dont un tiers dans la san-

té), le tableau est aussi noir. Le 26 mars, FO et deux syndicats ont dû interpellier les directions régionales Rhône-Alpes, Champagne-Lorraine et Sud-Ouest sur les « très mauvaises conditions de travail ». « Les salariés manquaient de tout : masques, gants à usage unique, produits désinfectants... », rappelle Manuel Padilla, délégué syndical central FO chez Elior Services, qui compte parmi les cinq plus gros du secteur. Même le « Guide pratique Covid-19 des mesures de prévention », publié le 10 avril par la fédération patronale, recommande dans ce cas le port du masque si l'intervention est réalisée moins de douze heures après l'évacuation des locaux...

Pour la FEETS-FO, l'urgence n'est pas seulement de « restaurer l'égalité des salariés du secteur face au risque, pour qu'ils travaillent en sécurité et dans des conditions préservant leur santé », la revendication porte aussi sur la réparation. Si l'on s'en tient à l'engagement de l'exécutif, le coronavirus ne sera reconnu comme maladie professionnelle que pour les soignants qui tomberaient malades. Le 3 avril, l'Académie de médecine a élargi la liste aux « personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays », mais seulement dans l'alimentation, les transports en commun, la sécurité. Insuffisant pour la FEETS-FO.

Pour le demi-million de travailleurs du secteur (dont 80% sont des femmes), le salaire moyen mensuel brut est de 600 euros. Temps partiel imposé, multi-emploi, sous-traitance : leurs conditions d'emploi sont marquées par une extrême précarisation. Une « véritable rupture est nécessaire, par une revalorisation des salaires mais aussi par une abolition de la sous-traitance qui conduit au dumping social », explique la secrétaire fédérale Nadia Jacquot.

Élie Hiesse



© MARTA NASCIMENTO-REA

Dans le commerce, les salariés en première ligne

Depuis le 14 mars à minuit, la grande majorité des commerces a baissé le rideau jusqu'à nouvel ordre. Pour FO, les mesures mises en place pour maintenir l'activité dans le contexte de la pandémie de Covid-19 doivent avant tout garantir la santé et la sécurité des salariés et des clients.

Le 14 mars, le Premier ministre Édouard Philippe avait annoncé la fermeture temporaire des lieux « *non essentiels* » à la vie de la Nation. Un premier arrêté évoquait le maintien des commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-services ou de distribution de la presse. Un second arrêté, publié le 16 mars, a donné des précisions et détaille les secteurs bénéficiant de dérogations. Peuvent notamment maintenir leur activité les garagistes, assureurs, cavistes, teinturiers, hôteliers, réparateurs d'ordinateurs... Dans les commerces qui restent ouverts pour utilité publique, la priorité pour FO est avant tout d'assurer la santé des salariés, de leurs familles et des clients. « *Les salariés de la distribution sont en première ligne pour assurer la continuité de l'activité et pour répondre aux besoins alimentaires de la Nation, alors même que les conditions de sécurité et de santé au travail ne sont pas complètement réunies* », explique la FGTA-FO. Elle insiste également sur « *le dévouement remarquable et le sens de la responsabilité* » dont ces salariés font preuve, tant en magasins qu'en logistique, alors qu'ils « *sont déjà au bord de l'épuisement physique et subissent un stress important* ».

© SIMON LAMBERT-HAYTHAM/REA



Dans la grande distribution, outre la mise en place des mesures barrières pour les salariés en contact avec la clientèle et du matériel de protection en quantité suffisante, la FGTA-FO a fait connaître un certain nombre de revendications aux employeurs. Elle demande notamment des embauches pour compenser la surcharge de travail et les absences éventuelles.

Préserver la sécurité des salariés dans les commerces qui restent ouverts

Dans le secteur de l'artisanat alimentaire (boucherie, boulangerie, poissonnerie, etc.), la fédération rappelle que les entreprises sont souvent des TPE aux moyens plus limités que la grande distribution. Mais elle estime que « *cela ne doit pas être un frein au strict respect des normes de sécurité. La santé des salariés et des clients en dépend* ». Elle accompagnera les salariés dans l'exercice de leur droit de

retrait s'ils estiment que leur protection n'est pas assurée.

Pour les salariés de l'agroalimentaire, très sollicités en ce moment de crise sanitaire, la FGTA encourage les syndicats à demander l'ouverture de négociations pour avoir « *un retour financier par prime exceptionnelle ou tout autre élément de salaire pour compenser la forte charge de travail qui pèse actuellement sur leurs épaules* ». Quant aux banques, autorisées à poursuivre leur activité, « *cela ne doit se faire que si la santé des salariés est garantie* », insiste Mireille Herriberly, responsable FO-Banques et sociétés financières. Les représentants FO ont interpellé les responsables à plusieurs reprises pour demander que des mesures soient prises rapidement afin de protéger les salariés en contact direct avec les clients. « *Les employeurs partent du principe qu'avoir accès à un point d'eau et du savon suffit à les mettre en règle avec la législation* », dénonce-t-elle.

Clarisse Josselin

Le retour de l'État avec de

© SEBASTIEN ORTOLA/REA



Après des années de contre-réformes qui ont mis à mal l'engagement de l'État dans les services publics, dont ceux de la santé, le constat est amer. Il l'est tout autant face à un appareil productif national qui s'avère insuffisant, miné par les délocalisations. Mais la crise a tout bousculé, l'État revient par la force des choses sur le devant de la scène, contraint de panser les plaies.

Depuis le début de la crise du coronavirus il est fortement sollicité. Dans son rôle d'opérateur, de régulateur, dans son devoir de protection de la population, dans sa responsabilité de décision, dans ses capacités d'action, dans sa responsabilité budgétaire à engager les moyens nécessaires... L'État occupe un rôle central, stratégique, dans la lutte contre l'épidémie. Et soudain se sont tus les discours de l'exécutif, s'appuyant notamment sur le programme CAP22 (né en 2018 et qu'il avait lui-même commandé), qui préconisait un « *changement de modèle de l'action publique* » visant à « *éviter les dépenses inutiles* ». Finies aussi, pour l'instant, les

déclarations des « experts » vantant les doctrines ultra-libérales où l'État est réduit à un rôle de régulateur dans quelques domaines régaliens et poussé à un désengagement sur les autres missions. Terminées soudain les litanies servies depuis des dizaines d'années sur « *la nécessaire transformation des services publics* », et se traduisant lors de chaque loi de finances par une longue liste portant des milliers de suppressions d'emplois publics prétendument « *nécessaires* » à la réduction à marche forcée du déficit public. Finie l'évocation incessante de l'impératif pour l'État de rentrer au plus vite dans les clous de la règle européenne imposant un déficit en

vrais moyens?



Depuis un mois, la crise sanitaire a fait voler en éclats la préconisation en vogue de la mise en œuvre du « toujours moins de crédits budgétaires ». L'heure est au « protéger quoi qu'il en coûte », au retour d'un État « providence », rôle tant décrié des décennies durant et malmené à chaque contre-réforme.

Que disait FO pendant toutes ces années, que revendiquaient les agents publics, fonctionnaires, salariés du privé? À l'été 2018, à l'occasion du lancement d'une énième réforme, la Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) résumait : « *Un service public de qualité qui s'adresse à tous sans exception en garantissant la cohésion sociale et nationale nécessite des moyens matériels et humains. Défendre notre modèle social, c'est défendre la fonction publique!* » Or, « *c'est toujours le dogme de la réduction de la dépense publique et l'austérité qui dictent les contre-réformes. La FGF s'oppose à ces orientations qui, à la fois, vont supprimer des missions publiques, des emplois, mais également diminuer l'accès des usagers au service public* ».

Le poids des contradictions

Voilà la manifestation, parmi tant d'autres, des contestations qui se sont imposées au fil de réformes prônant la « rentabilité », « l'efficience » des moyens engagés, l'accroissement de la « productivité ». Cela au prix de moult dérèglementations des droits des agents publics et en singeant souvent les réformes faites, au nom du profit, dans le secteur privé, où les salariés doivent lutter sans cesse contre le détricotage de leurs droits.

Depuis vingt ans, les réformes imposées aux services publics ont donc été nombreuses. Tous les secteurs ont été touchés dont celui de la santé publique. Le 30 mars, la Commission exécutive de FO a rappelé « *que de l'hôpital aux Ehpad, comme dans tous les services publics aujourd'hui mobilisés, les moyens, faisant*

cruellement défaut du fait des politiques successives d'austérité, étaient demandés de longue date par les syndicats FO avec les agents, soignants et non-soignants ».

En parallèle des politiques infligées aux services publics, les exécutifs successifs, annonçant leur volonté de soutenir les entreprises, surtout les grandes, et de protéger les emplois, ont conçu des plans visant à l'abaissement continu du coût du travail au nom de la « compétitivité ». Des plans mettant en œuvre en général pour les employeurs des baisses de cotisations sociales et des cadeaux fiscaux, tel le CICE. Ces dernières années, cet ensemble de cadeaux a induit quelque 140 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les comptes publics, s'est insurgée régulièrement l'organisation FO qui demande actuellement « *l'interdiction du versement des dividendes aux actionnaires et la mise en œuvre d'une fiscalité sur les hauts revenus destinée à financer, dans l'urgence, les besoins en termes de santé et, à moyen terme, la préservation des emplois* ».

Aujourd'hui, dans le cadre de cette crise, l'exécutif tient aussi un nouveau langage concernant la production industrielle, évoquant le « devoir » de « *produire plus sur le sol national pour réduire notre dépendance* ». Cela signifierait-il des créations d'emplois, cela alors que des milliers ont été perdus, notamment à cause des délocalisations?

Pour sa part, la Commission exécutive de FO indiquait le 30 mars que, dans le cadre de cette crise, elle « *constate des effets d'aubaine de la part d'employeurs et appelle à ce que toute procédure de licenciement soit stoppée effectivement* ».

De son côté, le 24 mars, le secrétaire général de la confédération lançait : « *FO sera présente pour dire haut et fort "plus jamais ça" sur le plan économique!* »

Valérie Forgeront

deçà d'un seuil fixé à 3% du PIB. Bruxelles a suspendu le diktat le 20 mars.

Finies les déclarations remettant en cause, et en permanence, le modèle social français et sa capacité redistributive, celle-là même qui permet de réduire les écarts de pauvreté entre citoyens et qui a fait ses preuves, entre autres, pendant la crise économique et financière de 2008.

Du toujours moins au « quoi qu'il en coûte »

Fin tout cela. Pour ceux qui ne la visualisaient pas, la nécessité impérieuse de disposer d'un État qui n'aurait pas affaler ses voiles s'est imposée.

ET BIEN D'AUTRES ARTICLES
À RETROUVER EN LIGNE...



force-ouvriere.fr/12161



force-ouvriere.fr/12126



force-ouvriere.fr/12175



force-ouvriere.fr/12177



force-ouvriere.fr/12184



force-ouvriere.fr/12254

Europe : un aperçu de mesures obtenues par les syndicats

Derrière les frontières qui se ferment pour lutter contre la propagation du coronavirus se déroule aussi un autre combat, celui des travailleurs pour obtenir la préservation de leurs emplois et de leurs salaires. La CES (Confédération européenne des syndicats) a dressé le 27 mars un bilan de mesures obtenues par les organisations syndicales, sur la base d'une enquête réalisée par l'ISE-ETUI (Institut syndical européen).

Selon l'ISE, dix-huit pays de l'Union européenne, ainsi que la Norvège et le Royaume-Uni, ont pris à ce jour des mesures à court terme visant à protéger les emplois et les salaires des travailleurs dont l'activité a été suspendue ou réduite en raison de la crise sanitaire. Des mesures qui ont découlé de propositions des organisations syndicales et/ou de négociations menées par les organisations syndicales avec les employeurs et les gouvernements, souligne la CES (Confédération européenne des syndicats). En voici quelques exemples.

Au Danemark, l'État subventionne temporairement les salaires pour les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire, de façon à ce que les salariés continuent de percevoir 100% de leur salaire. L'État finance 75% des salaires inférieurs à 23 000 DKK (environ 3 000 euros) depuis le 9 mars et le fera jusqu'au 9 juin. Durant cette période, les entreprises concernées doivent s'abstenir de procéder à des licenciements économiques.



En Espagne, le 27 mars, le gouvernement a adopté un décret interdisant à partir du 28 mars les licenciements qui auraient le coronavirus pour motif. Les contrats temporaires ne pourront pas être rompus, seulement suspendus jusqu'au retour à la normale. Le gouvernement a aussi mis en place des procédures simplifiées pour le chômage partiel

Protéger aussi les travailleurs indépendants

Au Royaume-Uni, le gouvernement s'est engagé à rembourser 80% des salaires plafonnés à 2 500 livres sterling (soit 2 800 euros) des salariés mis provisoirement au chômage. Cette mesure s'appliquera pendant trois mois, période qui pourra être prolongée dans un second temps. Le 26 mars, le gouvernement a annoncé qu'il garantira aussi, dans les mêmes proportions, les revenus des travailleurs indépendants. En Italie, le 16 mars, le gouvernement a étendu le champ d'application de ses deux fonds de garantie des salaires à l'ensemble des entreprises, de tous secteurs, de toutes régions, y compris aux TPE de moins de cinq salariés et ce pour une durée de neuf semaines. Le revenu des travailleurs indépendants (l'Italie est le

pays européen qui en compte le plus) a été partiellement exonéré de charges au mois de mars.

« *Partout en Europe, les syndicats veillent à ce que les personnes n'aient pas à choisir entre rester en sécurité ou payer leurs factures durant la crise du coronavirus* », souligne Esther Lynch, secrétaire générale adjointe de la CES. « *Les politiques raisonnables mises en place pour protéger les salaires et les emplois contribueront également à faire en sorte que l'Europe ne se retrouve pas face à une nouvelle crise économique dévastatrice en plus de l'actuelle urgence sanitaire.* » Expliquant que « *les gouvernements qui tardent à agir devraient suivre l'exemple d'autres pays européens et s'asseoir autour de la table avec les syndicats pour définir les mesures à même de protéger les moyens de subsistance des travailleurs et la santé publique* », la CES appelle les responsables européens à « *s'assurer que les fonds nécessaires sont disponibles afin de protéger les travailleurs et l'économie* ». Pour ce faire, l'organisation européenne est favorable à l'émission d'obligations « corona » à faible intérêt et à « *la suspension des recommandations économiques à destination des États membres* ».

Evelyn Salamero

Face à la pandémie, un système a



Dans un monde en proie à une crise sans précédent depuis le début du 20^e siècle, crise sanitaire mais aussi, par contrecoup, crise économique et sociale, les États sont appelés à la rescousse.

Signe des temps, le mot « nationalisation » n'est plus totalement tabou. « L'obsession de tous les États est que l'activité puisse redémarrer après la crise [...] et ils sont les seuls à pouvoir jouer un rôle à ce point systémique », a souligné par exemple Pascal Cotte, économiste au sein du cabinet de conseil en gestion Boston Consulting Group (BCG).

De fait, les États qui se sont de plus en plus désengagés au fil des dernières décennies, notamment en matière de stratégie industrielle et de soutien aux secteurs publics, sont aujourd'hui amenés à multiplier

leurs interventions dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus. Et cet infléchissement de trajectoire concerne aussi les gouvernements réputés être les plus libéraux. Le 27 mars, après tout de même quelques jours de tergiversations, le président américain Donald Trump s'est par exemple résolu à adopter un décret qui contraint le géant du marché automobile General Motors à produire des respirateurs artificiels dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. « Nous n'hésiterons pas à utiliser la pleine autorité du gouvernement fédéral pour faire face à cette crise », a lancé Donald Trump une fois sa décision prise.

Les banques centrales entrent en scène

Mais les États sont avant tout appelés à la rescousse pour « absorber » les pertes du secteur privé, comme l'a rappelé l'ancien président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi. Les vingt premières puissances économiques ont

donc promis d'injecter plus de 5000 milliards de dollars dans l'économie, à l'issue d'un sommet virtuel du G20, réuni en urgence le 26 mars. Elles le feront « dans le cadre de politiques fiscales ciblées, de mesures économiques et de plans pour contrer les impacts sociaux, économiques et financiers de la pandémie ». Pour tenir ces promesses, les États vont devoir s'endetter, à l'instar de nombreuses entreprises. Dans ce contexte, les banques centrales ont pour tâche, elles, de tout mettre en œuvre pour leur permettre de le faire dans les meilleures conditions possibles, tout en rassurant les marchés financiers et éviter qu'ils ne freinent les possibilités de crédit par crainte de ne pouvoir être remboursés. La Banque centrale des États-Unis, la Fed, a ainsi commencé à inonder le marché financier de liquidités et de dollars dès le 16 mars et a baissé ses taux directeurs, désormais compris entre 0% et 0,25%. Le 31 mars, elle a annoncé le lancement d'une nouvelle facilité d'accès à des liquidités en dollars pour les

aux prises avec ses contradictions

banques centrales étrangères. Celles-ci pourront échanger leurs avoirs en bons du Trésor américain contre des prêts de dollars au jour le jour.

La Banque centrale européenne (BCE) va ainsi débloquer 750 milliards d'euros d'ici la fin 2020, en achats de dettes publiques et privées. En clair, la BCE garantit ainsi aux banques le remboursement des emprunts contractés auprès d'elles par les États et les entreprises, à hauteur de 750 milliards d'euros. Pour ce faire, la BCE a renoncé à la limite qu'elle s'était jusqu'ici imposée de ne pas détenir plus de 33% du stock de dette en circulation pour chaque État. La somme de 750 milliards d'euros peut paraître considérable. En réalité, on peut craindre qu'elle ne soit insuffisante, sachant par exemple que la dette italienne représente déjà à elle seule 2500 milliards d'euros.

Les critères de convergence économique de l'Union européenne volent en éclats

Un autre levier est envisagé. Le Mécanisme européen de stabilité (MES), créé en 2012, peut en théorie prêter jusqu'à 500 milliards d'euros aux pays en crise. En pratique, il ne lui reste que 450 milliards d'euros dans la mesure où environ 80 milliards d'euros de prêts passés n'ont pas encore été remboursés. Surtout, ses statuts stipulent qu'il ne peut accorder des prêts qu'aux États qui s'engagent à réduire leurs déficits (comme cela a notamment été imposé à la Grèce dans le sillage de la crise de 2008). Or, la nécessité de lutter contre la pandémie oblige au contraire les États à sortir des clous budgétaires imposés jusqu'ici par les traités européens. La Commission européenne

a d'ailleurs dû annoncer, dès le 20 mars, la suspension du pacte de stabilité qui contraignait jusqu'ici les États membres de l'Union européenne à respecter coûte que coûte les critères de convergence économique, à savoir : un déficit public et une dette publique respectivement inférieurs à 3% et à 60% du PIB. Autre idée défendue par certains États membres, notamment l'Italie et la France, mais vigoureusement rejetée par d'autres, à commencer par l'Allemagne : l'émission de *coronabonds*, c'est-à-dire d'emprunts publics collectifs, pour permettre aux États de mutualiser leur dette. Pour l'instant, les dissensions autour de cette question ne font que souligner le manque d'unité et de solidarité au sein de l'Union européenne. Un manque qui, lui, résiste bien à la pandémie.

Evelynne Salamero



© WANG JILIN/ZUMA PRESS/ZUMA/REA

ET BIEN D'AUTRES ARTICLES
À RETROUVER EN LIGNE...



force-ouvriere.fr/12260



force-ouvriere.fr/12284



force-ouvriere.fr/12297



force-ouvriere.fr/12312



force-ouvriere.fr/12357



force-ouvriere.fr/12333

Alors que le chômage explose, FO revendique la suspension des procédures de licenciements

À partir du 1^{er} juin, l'État va réduire sa prise en charge de l'activité partielle dans la plupart des secteurs d'activité. Ce dispositif, qui a constitué un filet de sécurité pour l'emploi durant la crise sanitaire, a bénéficié à près de 8,6 millions de salariés en avril. Redoutant une hausse des ruptures de contrats alors que le chômage vient de dépasser la barre des 6 millions de personnes, FO souhaite un contrôle strict des procédures de suppression d'emploi et la suspension des procédures de licenciement.



© MARTA NASCIMENTO/OREA

La France connaît une explosion historique du nombre de demandeurs d'emploi et la confédération FO s'alarme de l'arrivée d'une « crise sociale sans précédent ». Selon les chiffres publiés le 28 mai par le ministère du Travail, la barre des 6 millions de chômeurs a été franchie en avril. Dans la catégorie A, la hausse est de 22,6% par rapport à mars, soit 843 000 chômeurs supplémentaires n'ayant pas travaillé du tout. Face à cette situation, FO réitère sa revendication d'une suspension des procédures de licenciement et d'un contrôle strict de toute procédure de suppression d'emploi (licenciement, rupture conventionnelle...) afin d'empêcher les suppressions d'emplois là où les entreprises ont bénéficié ou bénéficieront d'aides publiques. Elle revendique également l'abandon de la réforme de l'Assurance chômage, décidée en juin 2019 par le gouvernement, contre l'avis unanime des syndicats et le retour à la convention négociée en 2017.

La situation est d'autant plus inquiétante que le gouvernement a annoncé, le 25 mai, sa volonté de réduire progressivement la prise en charge de l'indemnisation de l'activité partielle. Le chef de l'État avait promis cependant de débloquer tous les moyens nécessaires « quoi qu'il en coûte ». Avec la levée du confinement et la reprise économique progressive, ce temps semble révolu. À partir du 1^{er} juin, la compensation financière versée par l'État aux employeurs va passer de 100% actuellement à 85%. Charge à ce dernier de compléter les 15% restants. La compensation intégrale sera uniquement maintenue pour certains secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie-restauration ou la culture, qui font toujours l'objet de fermetures administratives.

Les salariés risquent de trinquer

Pour les salariés concernés par l'activité partielle, rien ne change sur le papier. Leur indemnisation correspondra toujours à 70% de leur salaire brut, soit envi-

ron 84% du salaire net – avec un plancher fixé au Smic net et un plafond à 4,5 Smic. « Mais il ne faudrait pas que le chômage partiel se transforme en chômage tout court », prévient Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. L'objectif du gouvernement semble être que « le chômage partiel arrête de coûter cher à l'État. Mais derrière, ce sont les salariés qui risquent de trinquer ».

La confédération craint en effet que cette baisse de prise en charge par l'État n'entraîne des suppressions d'emplois. Dans son courrier au Premier ministre, Yves Veyrier souligne que « la mise en œuvre massive de l'activité partielle [...] perdrait de son sens si elle devait être aussitôt suivie de suppressions d'emplois ».

Les syndicats et fédérations FO ont également déjà alerté le gouvernement sur certains secteurs d'activité, au-delà du tourisme, où la reprise d'activité ne sera pas possible dans l'immédiat et où les craintes de suppressions d'emplois sont d'autant plus vives. C'est notamment le cas du transport aérien.

Clarisse Josselin

Réunion à l'Élysée : pour FO, opposer salaires et emploi serait « la plus mauvaise réponse » à la crise

La réunion à laquelle le président de la République avait convié les partenaires sociaux, dont la confédération FO, le jeudi 4 juin, au palais de l'Élysée, a duré près de trois heures. L'objectif de cette initiative était de commencer à **« travailler à ce qui peut être fait pour préserver l'emploi et l'accompagnement des plus fragiles, notamment les jeunes entrant sur le marché du travail »**, avait indiqué la présidence.

Outre le Premier ministre, Édouard Philippe, et la ministre du Travail, Murielle Pénicaud, plusieurs membres du gouvernement en-

touraient le président Emmanuel Macron pour accueillir les partenaires sociaux ce 4 juin à l'Élysée. À l'issue de la réunion, la ministre du Travail a annoncé que plusieurs chantiers (Assurance chômage, chômage partiel, emploi des jeunes, formation, régulation du travail détaché) feront l'objet de concertations entre le gouvernement et les partenaires sociaux dans les prochaines semaines. De son côté, le secrétaire général de la confédération FO, Yves Veyrier, a déploré qu'il n'y ait pas eu **« d'annonce du tout »** sur le sujet des salaires, déclarant **« être resté complètement sur sa faim »**. Pour FO, la question est en effet déterminante, y compris pour la relance économique et donc la sauvegarde de l'emploi. **« Opposer les salaires à l'emploi serait la plus mauvaise réponse à apporter »**, avait déjà déclaré Yves Veyrier, expliquant craindre un chantage à l'emploi pour imposer des baisses de salaire. De fait, le gouvernement a multiplié ces derniers jours les appels à mettre en

place des **« accords de performance collective »** dans les entreprises, accords qui autorisent l'aménagement de la rémunération, de la durée du travail et de la mobilité interne des salariés, au motif de préserver l'entreprise et l'emploi.

Pour FO, « ce n'est pas aux salariés de se serrer la ceinture »

C'est dans ce contexte que la confédération FO a réitéré le 4 juin sa position de défense des salaires. **« Avec la modération des salaires, on risque un effet récessif alors qu'il faut soutenir l'activité et donc la demande, a fortiori parce qu'on prône une relocalisation de l'activité »**, avait expliqué Yves Veyrier sur BFM TV quelques heures avant le début de la rencontre à l'Élysée. **« Il faut donc soutenir le pouvoir d'achat, quoi qu'il en coûte, à commencer par celui des professions dont on a découvert tout à coup leur rôle essentiel dans la société et qui sont en règle générale payées au Smic ou à peine au-dessus. [...] Ce n'est pas aux salariés de se serrer la ceinture mais aux actionnaires, aux plus riches. »** La confédération FO a renouvelé aussi ce 4 juin sa demande portant sur l'abandon de la réforme de l'Assurance chômage, réforme pour l'instant en partie suspendue du fait de la crise sanitaire. Des discussions vont s'ouvrir **« dans les semaines qui viennent »** avec les organisations syndicales et patronales en vue de parvenir à des décisions **« d'ici l'été »**, a annoncé la ministre du Travail. De cette réunion à l'Élysée il ressort que le gouvernement **« pourrait poursuivre la suspension de certaines dispositions de la réforme »**, a résumé le secrétaire général de FO.



© ROMAIN GAILLARD/REX



© -ROMAIN GAILLARD/REA

Le 4 juin, le président de la République a réuni l'ensemble des partenaires sociaux, organisations syndicales des salariés et des patrons, à l'Élysée.

Emploi des jeunes : le gouvernement donne la priorité à l'apprentissage

Des concertations avec les partenaires sociaux devraient commencer aussi sur la question du dispositif de chômage partiel, le gouvernement se fixant pour objectif d'aboutir à un résultat d'ici le 15 juin. « L'État ne peut pas durablement prendre en charge les salaires de millions de personnes dans le secteur privé », a fait valoir Muriel Pénicaud, prônant la création d'« un dispositif spécifique d'activité partielle, mis en place par un accord collectif d'entreprise ou de branche ». La confédération FO appelle, elle, à « ne pas relâcher l'effort ».

Le gouvernement se donne par ailleurs jusqu'à la mi-juillet pour élaborer son plan sur l'emploi des jeunes, mais a d'ores et

déjà ouvert le chantier de l'apprentissage. La ministre du Travail a ainsi annoncé que du 1^{er} juillet au 28 février, toutes les entreprises qui recruteront un apprenti bénéficieront d'une aide à l'embauche de 8000 euros pour les apprentis majeurs et de 5000 euros pour les mineurs (actuellement l'aide ne peut dépasser 4125 euros et est réservée aux entreprises de moins de 250 salariés). La première année d'apprentissage aura un « coût quasi nul » pour une entreprise qui recrutera un apprenti de moins de 21 ans (payé 416 ou 662 euros selon l'âge), a argué la ministre du Travail. « Que ce soient les salariés en chômage partiel ou les demandeurs d'emploi, il faut permettre à chacun d'utiliser cette période difficile comme une occasion de rebond et de développement des compétences extrêmement nécessaires demain en matière numérique, de transition écologique, d'aide

aux personnes... », a expliqué la ministre du Travail. D'où l'annonce d'« une discussion avec les partenaires sociaux » pour examiner « comment mobiliser les instruments existants [en matière de formation, NDLR], quitte à les modifier ».

Enfin, le gouvernement est disposé à discuter avec les partenaires sociaux d'une meilleure régulation du travail détaché, ainsi que des mesures à prendre pour clarifier les relations entre les entreprises donneuses d'ordre et leurs sous-traitants, notamment en termes d'emploi et de chômage partiel. Sur ce dernier point, la confédération FO souligne la nécessité de mieux contrôler l'attribution des aides publiques, de façon à ce que les grandes entreprises donneuses d'ordre ne captent pas ces aides à leur seul profit, aux dépens des sous-traitants, qui sont bien souvent de petites entreprises en grande difficulté.

Evelyne Salamero

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

FO

force-ouvriere.fr